

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
<i>Inclusive Education</i>	<i>Inclusion scolaire</i>	<i>Inclusive Education</i>	<i>Inclusion scolaire</i>
1.0 Purpose	1.0 Objet	1.0 Purpose	1.0 Objet
This policy establishes the requirements to ensure New Brunswick public schools are inclusive.	La présente politique vise à établir les conditions qui permettent aux écoles publiques du Nouveau-Brunswick d’être inclusives.	This policy sets minimum requirements to ensure New Brunswick public schools are inclusive.	La présente politique établit les exigences minimales pour assurer que les écoles publiques du Nouveau-Brunswick soient inclusives.
2.0 Application	2.0 Application	2.0 Application	2.0 Application
This policy applies to all schools and school districts within the public education system in New Brunswick.	La présente politique s’applique à l’ensemble des écoles et des districts scolaires au sein du système d’éducation publique du Nouveau-Brunswick.	This policy applies to all schools and school districts within the public education system in New Brunswick.	La présente politique s’applique à l’ensemble des écoles et des districts scolaires au sein du système d’éducation publique du Nouveau-Brunswick.
3.0 Definitions	3.0 Définitions	3.0 Definitions	3.0 Définitions
Accommodation: measures that allow an individual experiencing an obstacle to learning to gain access to and achieve success in regular classroom learning activities. This may involve removing barriers, ensuring accessibility, using adjustments to instructional strategies , providing one-on-one assistance or allowing some extra time to complete a task. These, and similar strategies , help each student to reach their potential, both academically and socially.	Accommodation: mesure permettant à une personne qui doit surmonter un obstacle à l’apprentissage de participer et de connaître du succès lors des activités d’apprentissage en classe régulière. Cela peut impliquer d’éliminer les obstacles, assurer l’accessibilité, utiliser des stratégies d’enseignement , fournir une aide individuelle ou accorder du temps supplémentaire pour accomplir une tâche. Ces mesures stratégiques et d’autres du même genre aident chaque élève à atteindre leur plein potentiel sur le plan académique et social.	Accommodation: measures that allow an individual experiencing an obstacle to learning to participate and achieve success in regular classroom learning activities. This may involve removing barriers, ensuring accessibility, using instructional strategies , providing one-on-one assistance or allowing some extra time to complete a task. These and other similar strategic measures help each student reach their full potential, both academically and socially.	Accommodation : Les mesures qui permettent à une personne de surmonter un obstacle à l’apprentissage de participer et de connaître du succès lors des activités d’apprentissage en classe régulière. Cela peut impliquer d’éliminer les obstacles, assurer l’accessibilité, utiliser des stratégies d’enseignement, fournir une aide individuelle ou accorder du temps supplémentaire pour accomplir une tâche. Ces mesures stratégiques et d’autres du même genre aident chaque élève à atteindre leur plein potentiel sur le plan académique et social.
Age-appropriate peers: students who are approximately the same chronological age.	Pairs du même groupe d’âge: élèves qui ont environ le même âge chronologique.	Age-appropriate peers: students who are approximately the same chronological age.	Pairs du même groupe d’âge : élèves qui ont environ le même âge chronologique.
Alternative education program: a program for high school students (Grades 9 to 12) who require a learning opportunity in an environment that is separate from the	Programme d’éducation alternative: programme offert aux élèves du secondaire (9e à 12e année) qui requièrent des possibilités d’apprentissage dans un	Alternative education program: a program for high school students (Grades 9 to 12) who require a learning opportunity in an environment that is separate from the	Programme d’éducation alternative : programme offert aux élèves du secondaire (9e à 12e année) qui requièrent des possibilités d’apprentissage dans un

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
educational program provided in the neighbourhood high school. These programs are typically compensatory or supplementary, and operationally are in distinct physical locations. Alternative education programs may be the means for a student to complete public education or it may be transitory, with the student returning to the neighbourhood high school.	environnement séparé du programme éducatif fourni dans l'école de quartier. Ces programmes sont habituellement de nature compensatoire ou d'appoint et, sur le plan opérationnel, sont offerts dans des milieux distincts. Ces programmes peuvent être un moyen pour l'élève de compléter son éducation publique et ils peuvent aussi être transitoires lorsqu'il retourne dans son école secondaire de quartier.	educational program provided in the neighbourhood high school. These programs are typically compensatory or supplementary and operationally are in distinct physical locations. Alternative education programs may be the means for a student to complete public education or it may be transitory, with the student returning to the neighbourhood high school.	environnement séparé du programme éducatif fourni dans l'école de quartier. Ces programmes sont habituellement de nature compensatoire ou d'appoint et, sur le plan opérationnel, sont offerts dans des milieux distincts. Ces programmes peuvent être un moyen pour l'élève de compléter son éducation publique et ils peuvent aussi être transitoires lorsqu'il retourne dans son école secondaire de quartier.
Barrier to learning: a circumstance in which the instruction provided within the common learning environment does not effectively meet the needs of the student as a learner. For example, these needs could be physical, sensorial, cognitive, socio-emotional, organizational or logistical.	Obstacle à l'apprentissage: circonstance qui empêche de répondre efficacement à tous les besoins de l'élève en tant qu'apprenant dans le milieu d'apprentissage commun. Ces besoins peuvent être, par exemple, d'ordre physique, sensoriel, cognitif, socio-émotionnel, organisationnel ou logistique.	Barrier to learning: a circumstance in which the instruction provided within the common learning environment does not effectively meet the needs of the student as a learner. For example, these needs could be physical, sensorial, cognitive, socio-emotional, organizational or logistical.	Obstacle à l'apprentissage : circonstance qui empêche de répondre efficacement à tous les besoins de l'élève en tant qu'apprenant dans le milieu d'apprentissage commun. Ces besoins peuvent être, par exemple, d'ordre physique, sensoriel, cognitif, socio-émotionnel, organisationnel ou logistique.
Classroom teacher: a certified teacher employed in a New Brunswick school district who is assigned to provide instruction to a group of students in one or more subjects during the school day.	Enseignant de salle de classe: enseignant certifié employé dans un district scolaire du Nouveau-Brunswick chargé d'enseigner une ou plusieurs matières à un groupe d'élèves durant la journée scolaire.	Classroom teacher: a certified teacher employed in a New Brunswick school district who is assigned to provide instruction to a group of students in one or more subjects during the school day.	Enseignant de salle de classe : enseignant certifié employé dans un district scolaire du Nouveau-Brunswick chargé d'enseigner une ou plusieurs matières à un groupe d'élèves durant la journée scolaire.
Community agency: an organization that provides direct or consultative services to students and their families.	Organisme communautaire: organisation dans la communauté qui, entre autres, fournit des services directs ou de consultation aux élèves et à leurs familles.	Community agency: an organization in the community that provides direct or consultative services to students and their families.	Organisme communautaire : organisation dans la communauté qui fournit des services directs ou de consultation aux élèves et à leurs familles.
Community-based learning opportunity: additional learning opportunities within a community setting that enable students to meet prescribed learning outcomes through experiences that supplement classroom/school-based instruction.	Occasion d'apprentissage communautaire: occasions additionnelles d'apprentissage dans la communauté, destinées à soutenir les élèves dans leurs apprentissages en leur faisant vivre des expériences qui complètent	Community-based learning opportunity: additional learning opportunities within the community intended to support students in their learning by providing them with experiences that complement classroom/school-based instruction.	Occasion d'apprentissage communautaire : occasions additionnelles d'apprentissage dans la communauté, destinées à soutenir les élèves dans leurs apprentissages en leur faisant vivre des expériences qui

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
	l'enseignement qu'ils reçoivent en classe ou en milieu scolaire.		complètent l'enseignement qu'ils reçoivent en classe ou en milieu scolaire.
Common learning environment: an inclusive environment where instruction is designed to be delivered to students of mixed ability and of the same age in their neighbourhood school, while being responsive to their individual needs as a learner, and used for the majority of the students' regular instruction hours.	Milieu d'apprentissage commun: milieu d'apprentissage inclusif où la pédagogie est conçue pour des élèves d'aptitudes variées, d'un même groupe d'âge dans une même école de quartier. Ce milieu permet à chaque élève d'effectuer des apprentissages axés sur ses besoins spécifiques, et ce, pendant la majeure partie du temps régulier d'enseignement.	Common learning environment: an inclusive learning environment where instruction is designed to be delivered to students of varying abilities in the same age groups at their neighbourhood school. This environment enables all students to learn according to their individual needs for the majority of regular instruction.	Milieu d'apprentissage commun : milieu d'apprentissage inclusif où la pédagogie est conçue pour des élèves d'aptitudes variées, d'un même groupe d'âge dans une même école de quartier. Ce milieu permet à chaque élève d'effectuer des apprentissages axés sur ses besoins particuliers, et ce, pendant la majeure partie du temps régulier d'enseignement.
District Education Support Services (District ESS) Team: the district level professionals, under the supervision of the Director of Education Support Services, who provide support to schools, teachers and school-based education support services (school-based ESS) teams in meeting the needs of students.	Équipe stratégique de district: professionnels œuvrant au niveau du district, sous la supervision de la direction des services de soutien à l'apprentissage, qui apporte un soutien aux écoles, aux enseignants et aux équipes stratégiques scolaires pour qu'elles puissent répondre aux besoins des élèves.	District Education Support Services (District ESS) Team: the district level professionals, under the supervision of the Director of Education Support Services, who provide support to schools, teachers and school-based education support services (school-based ESS) teams in meeting the needs of students.	Équipe stratégique de district : professionnels œuvrant au niveau du district, sous la supervision de la direction des services de soutien à l'apprentissage, qui apporte un soutien aux écoles, aux enseignants et aux équipes stratégiques scolaires pour qu'elles puissent répondre aux besoins des élèves.
Educational assistant: paraprofessionals working in the public education system to support teachers in meeting the instructional and personal needs of students.	Assistant en éducation: paraprofessionnel œuvrant dans le système scolaire public pour appuyer les enseignants afin qu'ils puissent répondre aux besoins des élèves sur le plan éducatif et social.	Educational assistant: paraprofessionals working in the public education system to support teachers in meeting the instructional, social and personal care needs of students.	Assistant en éducation : paraprofessionnel œuvrant dans le système scolaire public pour appuyer les enseignants afin qu'ils puissent répondre aux besoins sur le plan éducatif, social et liés aux soins personnels des élèves.
Education support teacher: a certified teacher working in the public education system to support classroom teachers in developing, implementing and evaluating instructional strategies to ensure student success in learning, as well as providing direct instruction to individuals or small groups of students where appropriate.	Enseignant-ressource: enseignant certifié œuvrant dans le système scolaire public pour appuyer les enseignants afin qu'ils développent, appliquent et évaluent des stratégies d'enseignement et ainsi assurer le succès de l'élève dans ses apprentissages et enseigner à des élèves individuellement ou en groupe au besoin.	Education support teacher: a certified teacher working in the public education system to support teachers in developing, implementing and evaluating instructional strategies to ensure student success in learning, as well as providing direct instruction to students individually or in groups as needed.	Enseignant-ressource : enseignant certifié œuvrant dans le système scolaire public pour appuyer les enseignants afin qu'ils développent, appliquent et évaluent des stratégies d'enseignement et ainsi assurer le succès de l'élève dans ses apprentissages et enseigner à des élèves individuellement ou en groupe au besoin.

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
Francization: In Francophone schools, francization is a process allowing students speaking little or no French to develop their linguistic abilities, orally and in writing, in order for them to fully participate in their Francophone school, and contribute to the vitality of the Acadian and Francophone culture and community.	Francisation: dans les écoles francophones, la francisation est un processus permettant aux élèves parlant peu ou pas le français de développer leurs habiletés orales et écrites, de façon à participer pleinement à la vie sociale, culturelle, scolaire et communautaire acadienne et francophone.	Francization: in Francophone schools, francization is a process allowing students who speak little or no French to develop their oral and written language skills so they can participate fully in the Acadian and Francophone society, culture, school environment and community.	Francisation : dans les écoles francophones, la francisation est un processus permettant aux élèves parlant peu ou pas le français de développer leurs habiletés orales et écrites, de façon à participer pleinement à la vie sociale, culturelle, scolaire et communautaire acadienne et francophone.
Grade retention: a process of having a student repeat a full year of instruction based on an evaluation and an individual student's progress.	Redoublement: processus consistant à faire recommencer une année scolaire complète à un élève compte tenu des résultats d'une évaluation et de ses progrès individuels.	Grade retention: a process of having a student repeat a full year of instruction based on an evaluation and an individual student's progress.	Redoublement : processus consistant à faire recommencer une année scolaire complète à un élève compte tenu des résultats d'une évaluation et de ses progrès individuels.
Inclusive education: the pairing of philosophy and pedagogical practices that allows each student to feel respected, confident and safe so he or she can participate with peers in the common learning environment and learn and develop to his or her full potential. It is based on a system of values and beliefs centered on the best interest of the student, which promotes social cohesion, belonging, active participation in learning, a complete school experience, and positive interactions with peers and others in the school community. These values and beliefs will be shared by schools and communities. Inclusive education is put into practice within school communities that value diversity and	Inclusion scolaire: philosophie et ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse apprendre avec ses pairs dans un milieu d'apprentissage commun et réaliser son plein potentiel. L'inclusion scolaire repose sur un système de valeurs et de croyances axées sur le meilleur intérêt de l'élève et favorisant la cohésion sociale, l'appartenance, une participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète ainsi qu'une interaction positive avec les pairs et la communauté scolaire. Ces valeurs et ces croyances sont partagées par les écoles et les collectivités. Plus précisément, l'inclusion scolaire est réalisée dans les communautés scolaires	Inclusive education: the pairing of philosophy and a set of pedagogical practices that allows all students to feel valued, confident and safe so that they can learn with their peers in a common learning environment and reach their full potential. Inclusive education is based on a system of values and beliefs centred on the student's best interests and promoting social cohesion, a sense of belonging, active participation in learning, a complete school experience and positive interactions with peers and the school community. These values and beliefs are shared by schools and communities. More specifically, inclusive education is put into practice within school communities that	Inclusion scolaire : philosophie et ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse apprendre avec ses pairs dans un milieu d'apprentissage commun et réaliser son plein potentiel. L'inclusion scolaire repose sur un système de valeurs et de croyances axées sur le meilleur intérêt de l'élève et favorisant la cohésion sociale, l'appartenance, une participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète ainsi qu'une interaction positive avec les pairs et la communauté scolaire. Ces valeurs et ces croyances sont partagées par les écoles et les collectivités. Plus précisément, l'inclusion scolaire est réalisée dans les communautés scolaires

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
nurture the well-being and quality of learning of each of their members. Inclusive education is carried out through a range of public and community programs and services available to all students. Inclusive education is the foundation for ensuring an inclusive New Brunswick society.	qui appuient la diversité et qui veillent au mieux-être et à la qualité de l'apprentissage de chacun de leurs membres. Elle se concrétise par la création d'une série de programmes et de services publics et communautaires mis à la disposition de tous les élèves. En résumé , l'inclusion scolaire sert de fondement au développement d'une société plus inclusive au Nouveau-Brunswick.	value diversity and nurture the well-being and quality of learning of each of their members. It is carried out through a range of public and community programs and services available to all students. Inclusive education is the foundation for ensuring an inclusive New Brunswick society.	qui appuient la diversité et qui veillent au mieux-être et à la qualité de l'apprentissage de chacun de leurs membres. Elle se concrétise par la création d'une série de programmes et de services publics et communautaires mis à la disposition de tous les élèves. L'inclusion scolaire sert de fondement au développement d'une société plus inclusive au Nouveau-Brunswick.
Neighbourhood school: a local school that each student would normally be assigned to in his or her community, based on the school's catchment area.	École de quartier: école locale à laquelle tout élève serait normalement confié, dans sa communauté, en fonction de la zone scolaire.	Neighbourhood school: a local school that each student would normally be assigned to in their community, based on the school's catchment area.	École de quartier : école locale à laquelle tout élève serait normalement confié, dans sa communauté, en fonction de la zone scolaire.
Parent: includes guardian, as per the <i>Education Act</i> .	Parent: comprend le tuteur, en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i> .	Parent: includes guardian, as per the <i>Education Act</i> .	Parent : comprend le tuteur, en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i> .
Personalized learning environment: any situation consisting of a variation of the common learning environment of a student where the student receives individualized instruction in the neighbourhood school but not in the common learning environment.	Milieu d'apprentissage personnalisé: toute situation qui consiste en une variation du milieu d'apprentissage commun d'un élève, où celui-ci reçoit un enseignement individualisé dans son école de quartier, mais non pas dans le milieu d'apprentissage commun.	Personalized learning environment: any situation consisting of a variation of the common learning environment of a student where the student receives individualized instruction in the neighbourhood school but not in the common learning environment.	Milieu d'apprentissage personnalisé : toute situation qui consiste en une variation du milieu d'apprentissage commun d'un élève, où celui-ci reçoit un enseignement individualisé dans son école de quartier, mais non pas dans le milieu d'apprentissage commun.
Personalized learning plan (PLP): a plan for a student who requires specific and individual identification of practical strategies, goals, outcomes, targets and educational supports that ensure the student experiences success in learning that is meaningful and appropriate, considering the student's individual needs.	Plan d'intervention: plan pour un élève qui requiert une identification spécifique et individuelle de stratégies, d'objectifs, de résultats attendus et de soutiens éducatifs qui lui permettent de vivre des succès en faisant des apprentissages significatifs et appropriés en fonction de ses besoins.	Personalized learning plan (PLP): a plan for a student who requires specific and individual identification of practical strategies, goals, outcomes, targets and educational supports that ensure the student experiences success in learning that is meaningful and appropriate, considering the student's individual needs.	Plan d'intervention : plan pour un élève qui requiert une identification spécifique et individuelle de stratégies, d'objectifs, de résultats attendus et de soutiens éducatifs qui lui permettent de vivre des succès en faisant des apprentissages significatifs et appropriés en fonction de ses besoins.
School-based Education Support Services (school-based ESS) Team: a	Équipe stratégique scolaire: équipe dirigée par la direction d'école et qui	School-based Education Support Services (school-based ESS) team: a team	Équipe stratégique scolaire : équipe dirigée par la direction d'école et qui

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
team led by the school principal that assists classroom teachers to develop and implement instructional and/or management strategies and to coordinate support resources for students with diverse needs. In addition to school administrators, the team is made up of Education Support teachers and other staff members whose primary role is to strengthen the school's capacity to ensure student learning. The membership of the school-based ESS team will be determined by the size, level and local context of the school.	apporte un appui aux enseignants de salle de classe dans le développement et l'application de stratégies d'enseignement et de gestion. Elle coordonne également les ressources de soutien aux élèves pour répondre à leurs divers besoins. En plus des administrateurs d'école, cette équipe est composée d'enseignants d'appui à l'apprentissage et d'autres membres du personnel de l'école dont le rôle est principalement de renforcer les capacités de l'école à assurer l'apprentissage de l'élève. La composition des équipes stratégiques scolaires sera établie en fonction du nombre d'élèves fréquentant une école donnée, les niveaux d'étude enseignés à cet établissement et son contexte local.	led by the school principal that supports classroom teachers in developing and implementing teaching and management strategies. The team also coordinates support resources for students in response to their diverse needs. In addition to school administrators, this team is made up of Education Support teachers and other members of the school staff whose primary role is to strengthen the school's capacity to ensure student learning. The composition of a school-based ESS team is determined by the size of the school's student population, the grades taught at the school and the local context of the school.	apporte un appui aux enseignants de salle de classe dans le développement et l'application de stratégies d'enseignement et de gestion. L'équipe coordonne également les ressources de soutien aux élèves pour répondre à leurs divers besoins. En plus des administrateurs d'école, cette équipe est composée d'enseignants d'appui à l'apprentissage et d'autres membres du personnel de l'école dont le rôle est principalement de renforcer les capacités de l'école à assurer l'apprentissage de l'élève. La composition des équipes stratégiques scolaires sera établie en fonction du nombre d'élèves fréquentant une école donnée, les niveaux d'étude enseignés à cet établissement et son contexte local.
School personnel: as per the <i>Education Act</i>, school personnel means a) superintendents, Senior Education Officers and other administrative and supervisory personnel, b) school bus drivers, c) building maintenance personnel, including custodians, d) secretaries and clerks, e) teachers, f) persons other than teachers engaged to assist in the delivery of programs and services to students, g) and other persons engaged in support areas such as social services, health services, psychology and guidance.	Personnel scolaire: en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>, le terme personnel scolaire désigne : a) les directions générales, les directions exécutives à l'apprentissage et autre personnel administratif et surveillant b) les conducteurs d'autobus scolaires c) le personnel d'entretien, y compris les concierges d) les secrétaires et le personnel de soutien e) les enseignants f) les personnes autres que les enseignants qui aident à la prestation des programmes et des services aux élèves g) les préposés aux services sociaux, aux services de santé, aux services de psychologie et d'orientation.	School personnel: as per the <i>Education Act</i>, school personnel means a) superintendents, Senior Education Officers and other administrative and supervisory personnel, b) school bus drivers, c) building maintenance personnel, including custodians, d) secretaries and clerks, e) teachers, f) persons other than teachers engaged to assist in the delivery of programs and services to students, g) and other persons engaged in support areas such as social services, health services, psychology and guidance.	Personnel scolaire : en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>, le terme personnel scolaire désigne : a) les directions générales, les directions exécutives à l'apprentissage et autre personnel administratif et surveillant b) les conducteurs d'autobus scolaires c) le personnel d'entretien, y compris les concierges d) les secrétaires et le personnel de soutien e) les enseignants f) les personnes autres que les enseignants qui aident à la prestation des programmes et des services aux élèves g) les préposés aux services sociaux, aux services de santé, aux services de psychologie et d'orientation.

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
Segregated program/class: a learning environment based on one or more specific diagnoses/labels of disability or exceptionality, and typically used for a long term. Examples include life skills classes, segregated resource rooms and behaviour classes .	Classe ou programme ségrégué: milieu d'apprentissage créé en fonction d'un ou plusieurs diagnostics précis, ou étiquettes accolées, concernant un handicap ou des besoins exceptionnels d'un élève, et qui lui est normalement assigné à long terme. Il pourrait s'agir, par exemple, des cours de préparation à la vie quotidienne ou des classes auxiliaires/ressources.	Segregated program/class: a learning environment based on one or more specific diagnoses/labels of disability or exceptionality, and typically used for a long term. Examples include life skills classes and segregated resource rooms.	Classe ou programme ségrégué : milieu d'apprentissage créé en fonction d'un ou plusieurs diagnostics précis, ou étiquettes accolées, concernant un handicap ou des besoins exceptionnels d'un élève, et qui lui est normalement assigné à long terme. Il pourrait s'agir, par exemple, des cours de préparation à la vie quotidienne ou des classes auxiliaires/ressources.
Student: includes pupil, as per the Education Act.	Élève: désigne une personne inscrite à une école établie en vertu de la Loi sur l'éducation.	Student: includes pupil, as per the <i>Education Act</i> .	Élève : désigne une personne inscrite à une école établie en vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i> .
Student-centered learning: an approach to education that is focused on each student's needs, abilities, interests and learning styles.	Pédagogie centrée sur l'élève: approche éducative axée sur les besoins, les habiletés, les intérêts et les styles d'apprentissage de l'élève.	Student-centered learning: an approach to education that is focused on each student's needs, abilities, interests and learning styles.	Pédagogie centrée sur l'élève : approche éducative axée sur les besoins, les habiletés, les intérêts et les styles d'apprentissage de l'élève.
Universal Design for Learning (UDL): a set of principles for classroom instruction and curriculum development that give all students equal opportunities to learn. UDL provides strategies for creating instructional goals, methods, materials, and assessments that work for everyone . This flexible approach to learning can be customized and adjusted for individual students.	Conception universelle de l'apprentissage: approche régissant la pédagogie en salle de classe et l'élaboration de programmes d'études qui procurent à tous les élèves une chance égale d'apprentissage. Cette approche fournit des stratégies pour établir des objectifs éducatifs et développer des méthodes, du matériel et des évaluations pédagogiques adaptables aux besoins de chacun . Il s'agit d'approches flexibles pouvant être personnalisées et adaptées aux besoins particuliers de chaque élève.	Universal Design for Learning (UDL): a set of principles for classroom instruction and curriculum development that gives all students equal opportunities to learn. UDL provides strategies for defining educational goals and developing instructional methods, materials, and assessments that are adaptable to each student's needs. It is a flexible approach that can be personalized and adapted to the specific needs of each student .	Conception universelle de l'apprentissage : approche régissant la pédagogie en salle de classe et l'élaboration de programmes d'études qui procurent à tous les élèves une chance égale d'apprentissage. Cette approche fournit des stratégies pour établir des objectifs éducatifs et développer des méthodes, du matériel et des évaluations pédagogiques adaptables aux besoins de chacun. Il s'agit d'approches flexibles pouvant être personnalisées et adaptées aux besoins particuliers de chaque élève.
Variation of the common learning environment: a situation where a student is removed from the common learning environment for more than one period daily	Variation du milieu d'apprentissage commun : situation où un élève est retiré du milieu d'apprentissage commun pendant plus d'une période par jour ou plus de 25 %	Variation of the common learning environment: a situation where, as per the Personalized Learning Plan, a student's learning is varied for more than 25% of the	Variation du milieu d'apprentissage commun : situation dans laquelle, tel d'indiqué dans le plan d'intervention, l'apprentissage d'un élève est modifié

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
or more than 25% of the regular instructional time, whichever is greater.	du temps d’enseignement régulier, la période de temps la plus longue étant retenue.	regular instructional time outside the common learning environment.	pendant plus de 25 % du temps d’enseignement régulier hors du milieu d’apprentissage commun.
4.0 Legal Authority	4.0 Autorisation Légale	4.0 Legal Authority	4.0 Autorisation Légale
<i>Education Act</i> 6(b.2) “The Minister may establish provincial policies and guidelines related to public education within the scope of this Act ...”	<i>Loi sur l’éducation</i> 6b.2) « Le ministre peut, dans le cadre de la présente loi, établir des politiques et des lignes directrices provinciales visant l’instruction publique. »	<i>Education Act</i> 6(b.2) “The Minister may establish provincial policies and guidelines related to public education within the scope of this Act ...”	<i>Loi sur l’éducation</i> 6b.2) « Le ministre peut, dans le cadre de la présente loi, établir des politiques et des lignes directrices provinciales visant l’instruction publique. »
5.0 Goals / Principles	5.0 Buts et principes	5.0 Goals / Principles	5.0 Buts et principes
5.1 Inclusive public education: • Recognizes that every student can learn. • Is universal – the provincial curriculum is provided equitably to all students and this is done in an inclusive, common learning environment shared among age-appropriate peers in their neighbourhood school. • Is individualized – the educational program achieves success by focusing on	5.1 L’inclusion scolaire dans les écoles publiques présente les caractéristiques suivantes : • La reconnaissance du principe que chaque élève peut apprendre; • L’universalité, c’est-à-dire que les programmes d’études provinciaux sont offerts équitablement à tous les élèves dans un milieu d’apprentissage commun et inclusif partagé avec des pairs du même groupe d’âge dans leur école de quartier; • L’individualisation, pour que le programme éducatif assure le succès de tous les élèves en misant sur leurs forces et	5.1 Inclusive public education: • Recognizes that every student can learn. • Is universal – the provincial curriculum is provided equitably to all students and this is done in an inclusive, common learning environment shared among age-appropriate peers in their neighbourhood school. • Is individualized – the educational program achieves success by focusing on	5.1 L’inclusion scolaire dans les écoles publiques présente les caractéristiques suivantes : • La reconnaissance du principe que chaque élève peut apprendre. • L’universalité, c’est-à-dire que les programmes d’études provinciaux sont offerts équitablement à tous les élèves dans un milieu d’apprentissage commun et inclusif partagé avec des pairs du même groupe d’âge dans leur école de quartier. • L’individualisation, pour que le programme éducatif assure le succès de tous les élèves en misant sur leurs forces et

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
the student’s strengths and needs, and is based on the individual’s best interest. - Is requiring school personnel to be flexible and responsive to change. - Is respectful of student and staff diversity in regards to their race, colour, religion, national origin, ancestry, place of origin, age, disability, marital status, real or perceived sexual orientation and/or gender identity, sex, social condition or political belief or activity. - Is delivered in an accessible physical environment where all students and school personnel feel welcome, safe and valued.	leurs besoins individuels et pour qu’il soit fondé sur le meilleur intérêt de chacun; - La capacité d’adaptation du personnel scolaire; - Le respect de la diversité des élèves et du personnel scolaire quant à leur race, couleur, croyance, origine nationale, ascendance, lieu d’origine, âge, incapacité, état matrimonial, orientation ou identité sexuelle réelle ou perçue, sexe, condition sociale ou convictions ou activités politiques; - Un environnement physique accessible au sein duquel tous les élèves et le personnel se sentent bienvenus, en sécurité et valorisés.	the student’s strengths and needs and is based on the individual’s best interest. - Requires school personnel to be adaptable. - Is respectful of student and staff diversity in regards to their race, colour, religion, national origin, ancestry, place of origin, age, disability, marital status, real or perceived sexual orientation and/or gender identity, sex, social condition or political belief or activity. - Is delivered in an accessible physical environment where all students and school personnel feel welcome, safe and valued.	leurs besoins individuels et pour qu’il soit fondé sur le meilleur intérêt de chacun. - La capacité d’adaptation du personnel scolaire. - Le respect de la diversité des élèves et du personnel scolaire quant à leur race, couleur, croyance, origine nationale, ascendance, lieu d’origine, âge, incapacité, état matrimonial, orientation ou identité sexuelle réelle ou perçue, sexe, condition sociale ou convictions ou activités politiques. - Un environnement physique accessible au sein duquel tous les élèves et le personnel se sentent bienvenus, en sécurité et valorisés.
5.2 A key element of sustaining an inclusive education system consists of the removal of barriers to learning as well as ensuring access to learning opportunities for relevant school personnel. The Department of Education and Early Childhood Development (EECD) and districts must establish and maintain a professional learning program to ensure that educational staff have the knowledge and skills needed to provide effective instruction to a diverse student population.	5.2 Un élément clé du maintien d’un système d’éducation inclusif consiste à éliminer les obstacles à l’apprentissage et à assurer un accès à la formation ciblée du personnel scolaire. Le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et les districts scolaires doivent établir et maintenir un programme de développement professionnel garantissant au personnel enseignant les connaissances et habiletés nécessaires pour être en	5.2 A key element of sustaining an inclusive education system consists of the removal of barriers to learning as well as ensuring access to learning opportunities for relevant school personnel. The Department of Education and Early Childhood Development (EECD) and districts must establish and maintain a professional learning program to ensure that educational staff have the knowledge and skills needed to provide effective instruction to a diverse student population.	5.2 Un élément clé du maintien d’un système d’éducation inclusif consiste à éliminer les obstacles à l’apprentissage et à assurer un accès à la formation ciblée du personnel scolaire. Le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et les districts scolaires doivent établir et maintenir un programme de développement professionnel garantissant au personnel enseignant les connaissances et habiletés nécessaires pour être en

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
	mesure d’enseigner efficacement à une population étudiante diverse.		mesure d’enseigner efficacement à une population étudiante diverse.
5.3 Inclusive education practices are not only necessary for all students to develop and prosper, but also critical to building a society that is inclusive of all people and their basic legal, civil and human rights.	5.3 Les pratiques d’inclusion scolaire sont non seulement nécessaires à l’épanouissement et la réussite de chaque élève, mais elles sont aussi essentielles à l’édification d’une société fondée sur l’inclusion de tous ses membres, conformément à leurs droits fondamentaux de droit commun, de droit civil et de droit de la personne.	5.3 Inclusive education practices are not only necessary for all students to develop and prosper, but also critical to building a society that is inclusive of all people and their basic legal, civil and human rights.	5.3 Les pratiques d’inclusion scolaire sont non seulement nécessaires à l’épanouissement et la réussite de chaque élève, mais elles sont aussi essentielles à l’édification d’une société fondée sur l’inclusion de tous ses membres, conformément à leurs droits fondamentaux de droit commun, de droit civil et de droit de la personne.
6.0 Requirements / Standards	6.0 Exigences et normes	6.0 Requirements / Standards	6.0 Exigences et normes
6.1 Common Learning Environment	6.1 Caractéristiques du milieu d’apprentissage commun	6.1 Common Learning Environment	6.1 Caractéristiques du milieu d’apprentissage commun
It is the responsibility of all school personnel to ensure that the common learning environment:	Le milieu d’apprentissage commun implique que la responsabilité incombe au personnel scolaire de faire en sorte que:	It is the responsibility of all school personnel to ensure that the common learning environment has the following:	Le milieu d’apprentissage commun implique que la responsabilité incombe au personnel scolaire de faire en sorte que:
6.1.1 Is enabling each student to participate fully in a common environment that is designed for all students. It is appropriate for the student’s age and grade, is shared with peers in their neighbourhood school, and respects learning styles, needs and strengths.	6.1.1 L’élève participe pleinement dans un milieu commun conçu pour accueillir tous les élèves et qui lui permet de recevoir un enseignement approprié avec des pairs du même groupe d’âge dans une école de quartier. Ce milieu tient compte du style d’apprentissage de l’élève, de ses besoins et de ses forces.	6.1.1 Students participate fully in a common environment that is designed to accommodate all students and allows them to receive appropriate instruction with students of the same age in their neighbourhood school. This learning environment respects each student’s learning preferences , needs and strengths.	6.1.1 L’élève participe pleinement dans un milieu commun conçu pour accueillir tous les élèves et qui lui permet de recevoir un enseignement approprié avec des pairs du même groupe d’âge dans une école de quartier. Ce milieu tient compte du style d’apprentissage de l’élève, de ses besoins et de ses forces.
6.1.2 Is a common environment where student-centered learning principles are applied (e.g., Universal Design for Learning, learning outcomes, instruction , assessment, interventions, supports, accommodations, adaptations and resources).	6.1.2 Les principes de pédagogie centrée sur l’élève y sont appliqués (p. ex. : conception universelle de l’apprentissage, résultats d’apprentissage, formation , évaluation, interventions , appui, accommodations, adaptations et ressources).	6.1.2 Student-centered learning principles (e.g., Universal Design for Learning, learning outcomes, instruction, training , assessment, interventions , supports, accommodations, adaptations and resources) are applied.	6.1.2 Les principes de pédagogie centrée sur l’élève y sont appliqués (p. ex. : conception universelle de l’apprentissage, résultats d’apprentissage, formation, évaluation, interventions, appui, accommodations, adaptations et ressources).

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
6.1.3 Is giving consideration to accommodations and implements them in a timely manner.	6.1.3 La mise en œuvre de stratégies d’accommodations est prise en considération au besoin et mises en place en temps opportun.	6.1.3 Accommodation strategies are considered when necessary and implemented in a timely manner.	6.1.3 La mise en œuvre de stratégies d’accommodations est prise en considération au besoin et mises en place en temps opportun.
New	Nouveau	6.1.4 Targeted academic supports and interventions (such as, small groups of students or one-on-one instruction) are provided as needed within the school setting to address specific learning needs of students. These supports may occur within or outside the classroom and must be aligned with students’ learning goals and educational outcomes. Such interventions are considered part of the broader common learning environment.	6.1.4 Des soutiens et des interventions pédagogiques ciblés (p.ex. de petits groupes d’élèves ou un enseignement individuel) sont offerts au besoin dans le milieu scolaire afin de répondre aux besoins d’apprentissage particuliers des élèves. Ces soutiens peuvent avoir lieu à l’intérieur ou à l’extérieur de la salle de classe et doivent être alignés sur les objectifs et les résultats d’apprentissage des élèves. Ces interventions sont considérées comme faisant partie du milieu d’apprentissage commun.
6.2 Supports for Inclusion	6.2 Mesure de soutien de l’inclusion	6.2 Supports for Inclusion	6.2 Mesure de soutien de l’inclusion
EECD, as well as school districts, must establish and maintain systemic supports for public education that make inclusion of all students a practical reality. These supports include personnel, as well as policy, funding and capacity-building strategies. They need to be systemic and ongoing.	Le MEDPE, de même que les districts scolaires, doivent établir et maintenir des mesures systémiques et continues de soutien de l’inclusion pour en faire une réalité au sein du système d’éducation publique. Ces mesures incluent les ressources humaines, ainsi que les politiques, le financement et des stratégies de renforcement des capacités.	EECD, as well as school districts, must establish and maintain continuous and systemic supports for inclusion to make it a reality within the public education system. These supports include human resources, as well as policies, funding and capacity-building strategies.	Le MEDPE, de même que les districts scolaires, doivent établir et maintenir des mesures systémiques et continues de soutien de l’inclusion pour en faire une réalité au sein du système d’éducation publique. Ces mesures incluent les ressources humaines, ainsi que les politiques, le financement et des stratégies de renforcement des capacités.
To achieve this outcome, the following expectations for school personnel are defined:	Pour atteindre cet objectif, les mesures devant être appliquées par le personnel scolaire sont définies comme suit.	To achieve this outcome, the measures to be implemented by school personnel are set out below.	Pour atteindre cet objectif, les mesures devant être appliquées par le personnel scolaire sont définies comme suit.

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
6.2.1 In providing leadership for inclusive schools, principals must: 1) Allocate available resources to maximize assistance to classroom teachers to enable them to support the learning of all their students. This includes professional learning opportunities, support from Education Support Services (ESS) team members, as well as any other school personnel as appropriate. 2) Ensure that school-wide academic and behaviour interventions are based on data analysis and evidence-based practices, and used systemically to respond to varied student needs. 3) Ensure that a student’s instruction is primarily provided by the classroom/subject teacher. 4) Ensure homogenous groupings of students with similar needs are flexible and temporary, and their utilization is based on on-going assessment of student needs and successes. The use of homogenous groups requires targets, clearly identified short-	6.2.1 En tant que leader en matière d’inclusion, les directions d’école doivent : 1) Assigner les ressources disponibles pour optimiser le soutien offert à l’enseignant de salle de classe et ainsi favoriser l’apprentissage de tous les élèves. Cette mesure implique l’organisation d’activités de perfectionnement professionnel et l’apport d’un soutien des membres de l’équipe stratégique et de membres du personnel désignés en fonctions de besoins particuliers. 2) Veiller à ce que les interventions scolaires et comportementales réalisées à l’école soient basées sur des résultats probants d’analyse de données et sur des pratiques éprouvées. Ces interventions doivent être utilisées systématiquement pour répondre aux divers besoins des élèves. 3) Veiller à ce que l’enseignement soit offert principalement par les enseignants de salle de classe ou de matières spécifiques. 4) Veiller à ce que les groupements homogènes basés sur les besoins similaires d’élèves regroupés soient flexibles et temporaires, et que leur usage s’appuie sur une évaluation continue des besoins et des indicateurs de réussite de l’élève. Cette	6.2.1 In providing leadership for inclusive schools, principals must: 1) Allocate available resources to maximize support for classroom teachers and, in so doing, promote learning for all students. This includes arranging professional learning opportunities, support from Education Support Services (ESS) team members and other assigned school personnel based on specific needs of the student. 2) Ensure that academic and behaviour interventions are based on data analysis outcomes and evidence-based practices. These interventions will be used systemically to respond to varied student needs. 3) Ensure that instruction is delivered primarily by the classroom/subject teacher. 4) Ensure homogenous groupings of students with similar needs are flexible and temporary, and their utilization is based on on-going assessment of student needs and indicators of student success. This approach is implemented in accordance	6.2.1 En tant que leader en matière d’inclusion, les directions d’école doivent : 1) Assigner les ressources disponibles pour optimiser le soutien offert à l’enseignant de salle de classe et ainsi favoriser l’apprentissage de tous les élèves. Cette mesure implique l’organisation d’activités de perfectionnement professionnel et l’apport d’un soutien des membres de l’équipe stratégique et de membres du personnel désignés en fonctions de besoins particuliers de l’élève. 2) Veiller à ce que les interventions scolaires et comportementales soient basées sur des résultats probants d’analyse de données et sur des pratiques éprouvées. Ces interventions doivent être utilisées systématiquement pour répondre aux divers besoins des élèves. 3) Veiller à ce que l’enseignement soit offert principalement par les enseignants de salle de classe ou de matières spécifiques. 4) Veiller à ce que les groupements homogènes basés sur les besoins similaires d’élèves regroupés soient flexibles et temporaires, et que leur usage s’appuie sur une évaluation continue des besoins et des indicateurs de réussite de l’élève. Cette démarche est effectuée selon des objectifs

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
term goals, and pre-identified strategies with defined, on-going assessment methodologies to monitor success. 5) Ensure the assignment of educational assistants to support classroom teachers is done in an effort to achieve a balance between the needs of students in a classroom and the needs of a teacher for support. 6) Ensure educational assistants and teachers are aware of and respect the guidelines and standards of practice for educational assistants. 7) Ensure the goals of the School Improvement Plan and of the school's Professional Learning Plan are aligned to support inclusive practices. 8) Support professionals and paraprofessionals in the use of flexible instructional strategies including Universal Design for Learning, differentiation and multi-level strategies to support student learning.	démarche est effectuée selon des objectifs à court terme ciblés et l'application de stratégies et de méthodes d'évaluation continue permettant de surveiller les progrès de l'élève. 5) Veiller à ce que l'affectation des assistants en éducation à un poste attribué pour apporter un soutien aux enseignants de salle de classe soit faite de manière à obtenir un équilibre entre les besoins des élèves en classe et les besoins de soutien de l'enseignant. 6) Veiller à ce que les assistants en éducation et les enseignants connaissent et respectent les lignes directrices ainsi que les normes relatives au poste d'assistant en éducation. 7) Veiller à ce que les objectifs du plan d'amélioration de l'école et du plan de croissance du personnel de l'école soient alignés pour favoriser les pratiques inclusives. 8) Aider les professionnels et paraprofessionnels à utiliser des stratégies d'enseignement souples, entre autres la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation et des stratégies à plusieurs niveaux pour favoriser l'apprentissage des élèves.	with targeted short-term goals and the application of ongoing assessment strategies and methods to track student progress. 5) Ensure the assignment of educational assistants to support classroom teachers is done in an effort to achieve a balance between the needs of students in a classroom and the needs of a teacher for support. 6) Ensure educational assistants and teachers are aware of and respect the guidelines and standards of practice for educational assistants. 7) Ensure the goals of the School Improvement Plan and of the school's Professional Learning Plan are aligned to support inclusive practices. 8) Support professionals and paraprofessionals in the use of flexible instructional strategies including Universal Design for Learning, differentiation and multi-level strategies to support student learning.	à court terme ciblés et l'application de stratégies et de méthodes d'évaluation continue permettant de surveiller les progrès de l'élève. 5) Veiller à ce que l'affectation des assistants en éducation à un poste attribué pour apporter un soutien aux enseignants de salle de classe soit faite de manière à obtenir un équilibre entre les besoins des élèves en classe et les besoins de soutien de l'enseignant. 6) Veiller à ce que les assistants en éducation et les enseignants connaissent et respectent les lignes directrices ainsi que les normes relatives au poste d'assistant en éducation. 7) Veiller à ce que les objectifs du plan d'amélioration de l'école et du plan de croissance du personnel de l'école soient alignés pour favoriser les pratiques inclusives. 8) Aider les professionnels et paraprofessionnels à utiliser des stratégies d'enseignement souples, entre autres la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation et des stratégies à plusieurs niveaux pour favoriser l'apprentissage des élèves.

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
9) Ensure that all students have access to co-curricular and school-sponsored activities, including access to transportation in school vehicles. 10) Ensure that community-based learning opportunities meet the personal growth goals identified for individual students, and for those students who have a Personalized Learning Plan, that the community-based learning objectives are consistent with the PLP. 11) Monitor and communicate to the Office of the Superintendent the current and future needs regarding the provision of accessible physical environments, in order that inclusive practices are supported.	9) Veiller à ce que tous les élèves aient accès aux activités scolaires et périscolaires parrainées par l'école, y compris l'accès au transport scolaire. 10) Veiller à ce que les occasions d'apprentissage communautaire répondent aux objectifs de développement personnel définis pour chaque élève, et que, pour les élèves bénéficiant d'un plan d'intervention, ces occasions d'apprentissage communautaire soient compatibles avec leur plan d'intervention. 11) Évaluer et informer la direction générale du district des besoins actuels et futurs en matière de prestation d'environnements physiques accessibles afin de soutenir les pratiques inclusives.	9) Ensure that all students have access to co-curricular and school-sponsored activities, including access to transportation in school vehicles. 10) Ensure that community-based learning opportunities meet the personal growth goals identified for individual students, and for those students who have a PLP that the community-based learning objectives are aligned with the PLP. 11) Monitor and report to the Office of the Superintendent the current and future needs regarding the provision of accessible physical environments, in order to support inclusive practices.	9) Veiller à ce que tous les élèves aient accès aux activités scolaires et périscolaires parrainées par l'école, y compris l'accès au transport scolaire. 10) Veiller à ce que les occasions d'apprentissage communautaire répondent aux objectifs de développement personnel définis pour chaque élève, et que, pour les élèves bénéficiant d'un plan d'intervention, ces occasions d'apprentissage communautaire soient compatibles avec leur plan d'intervention. 11) Évaluer et informer la direction générale du district des besoins actuels et futurs en matière de prestation d'environnements physiques accessibles afin de soutenir les pratiques inclusives.
6.2.2 The following practices must not occur: 1) Segregated, self-contained programs or classes for students with learning or behavioural challenges, either in school or in community-based learning opportunities.	6.2.2 Les directions d'école doivent veiller à ce que les pratiques suivantes ne soient pas adoptées : 1) L'établissement de classes ou de programmes ségrégués pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou de comportement à l'école ou dans le cadre d'occasions d'apprentissage communautaire.	6.2.2 School principals must ensure that the following practices do not occur: 1) The establishment of segregated classes or programs for students with learning or behavioural challenges, either in school or as part of community-based learning opportunities.	6.2.2 Les directions d'école doivent veiller à ce que les pratiques suivantes ne soient pas adoptées : 1) L'établissement de classes ou de programmes ségrégués pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou de comportement à l'école ou dans le cadre d'occasions d'apprentissage communautaire.

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
2) Alternative education programs for students enrolled in kindergarten to grade eight.	2) La prestation de programmes d'éducation alternative destinés aux élèves de la maternelle à la 8e année.	2) Alternative education programs for students enrolled in kindergarten to grade eight.	2) La prestation de programmes d'éducation alternative destinés aux élèves de la maternelle à la 8e année.
6.3 Personalized Learning Plan (PLP)	6.3 Plan d'intervention	6.3 Personalized Learning Plan (PLP)	6.3 Plan d'intervention
6.3.1 Students must receive a Personalized Learning Plan when one or more of the following conditions exist: 1) Strategies beyond robust instruction are required. 2) Behavioural supports, as outlined in section 6.6 of Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i> , are required. 3) The common learning environment is to be varied in accordance with section 6.4 of this policy.	6.3.1 Les élèves reçoivent un plan d'intervention quand une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent : 1) Des stratégies d'enseignement applicables sont requises au-delà d'un programme d'enseignement rigoureux. 2) Un soutien comportemental est requis, tel que défini au paragraphe 6.6 de la Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail. 3) Une variation du milieu d'apprentissage commun est requise, conformément au paragraphe 6.4 de la présente politique.	6.3.1 Students must receive a PLP when one or more of the following conditions exist: 1) Teaching strategies beyond robust instruction are required. 2) Behavioural supports, as outlined in section 6.6 of Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i> , are required. 3) A variation to the common learning environment is required in accordance with section 6.4 of this policy.	6.3.1 Les élèves doivent recevoir un plan d'intervention quand une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent : 1) Des stratégies d'enseignement applicables sont requises au-delà d'un programme d'enseignement rigoureux. 2) Un soutien comportemental est requis, tel que défini au paragraphe 6.6 de la Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail. 3) Une variation du milieu d'apprentissage commun est requise, conformément au paragraphe 6.4 de la présente politique.
6.3.2 A principal must ensure: 1) A PLP is developed by a planning team consisting of the school administration, teacher(s), relevant members of the Education Support Services (ESS) Team, as well as parents, the student, and educational assistants as appropriate, and	6.3.2 Les directions d'école doivent assurer l'application des mesures suivantes : 1) Élaboration d'un plan d'intervention par une équipe de planification incluant des membres de la direction d'école, les enseignants, les membres pertinents de l'équipe stratégique, de même que les parents, l'élève et les assistants en éducation, le cas échéant, ainsi qu'avec	6.3.2 School principals must ensure that the following measures are implemented: 1) A PLP is developed by a planning team consisting of the school administration, teacher(s), relevant members of the Education Support Services (ESS) Team, as well as parents, the student, and educational assistants as appropriate, and	6.3.2 Les directions d'école doivent assurer l'application des mesures suivantes : 1) Élaboration d'un plan d'intervention par une équipe de planification incluant des membres de la direction d'école, les enseignants, les membres pertinents de l'équipe stratégique, de même que les parents, l'élève et les assistants en éducation, le cas échéant, ainsi qu'avec

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
support people from community organizations as required. 2) A PLP is developed based on the strengths, learning preferences and needs of the student, in consideration of requirements of the curriculum. It contains personalized goals consistent with the requirements of the curriculum with clearly identified teaching strategies and methods of evaluation. 3) A PLP provides for the full instructional hours of the student, based on his or her grade level. Exceptions regarding instructional hours – including student transportation arrangements impacting regular instructional hours – must be indicated and justified in the PLP. 4) Access to technological supports when appropriate and where needed to remove barriers to learning, in accordance with the assessment and recommendations of the ESS Team, and in accordance with protocols established by the New Brunswick Human Rights Commission on the school’s duty to accommodate.	l’appui des organismes communautaires au besoin. 2) Élaboration d’un plan d’intervention selon les forces, les préférences en matière de style d’apprentissage et les besoins de l’élève, ainsi que les exigences des programmes d’études. Le plan doit contenir des objectifs personnalisés compatibles avec les exigences du programme d’études ainsi que des stratégies d’enseignement et des méthodes d’évaluation clairement définies. 3) Application d’un plan d’intervention pendant toutes les heures d’enseignement régulières en fonction du niveau scolaire de l’élève. Toute exception concernant les heures d’enseignement, incluant les modalités de transport scolaire ayant un impact sur les heures d’enseignement régulières, doit être indiquée et justifiée dans le plan d’intervention. 4) Offre d’accès aux soutiens technologiques, au besoin, pour éliminer un obstacle à l’apprentissage, conformément à l’évaluation et aux recommandations de l’équipe stratégique et selon l’obligation de fournir des mesures d’adaptation en vertu des Droits de la personne.	support from community organizations as required. 2) A PLP is developed based on the strengths, learning preferences and needs of the student, in consideration of requirements of the curriculum. It contains personalized goals consistent with the requirements of the curriculum with clearly identified teaching strategies and methods of evaluation. 3) A PLP is applied during all regular instructional hours based on the student’s grade level. Any exceptions regarding instructional hours, including student transportation arrangements impacting regular instructional hours, must be indicated and justified in the PLP. 4) Access to technological supports, where needed, to remove barriers to learning in accordance with the ESS Team’s assessment and recommendations and in accordance with the duty to accommodate under human rights legislation.	l’appui des organismes communautaires au besoin. 2) Élaboration d’un plan d’intervention selon les forces, les préférences en matière de style d’apprentissage et les besoins de l’élève, ainsi que les exigences des programmes d’études. Le plan doit contenir des objectifs personnalisés compatibles avec les exigences du programme d’études ainsi que des stratégies d’enseignement et des méthodes d’évaluation clairement définies. 3) Application d’un plan d’intervention pendant toutes les heures d’enseignement régulières en fonction du niveau scolaire de l’élève. Toute exception concernant les heures d’enseignement, incluant les modalités de transport scolaire ayant un impact sur les heures d’enseignement régulières, doit être indiquée et justifiée dans le plan d’intervention. 4) Offre d’accès aux soutiens technologiques, au besoin, pour éliminer un obstacle à l’apprentissage, conformément à l’évaluation et aux recommandations de l’équipe stratégique et selon l’obligation de fournir des mesures d’accommodement en vertu des Droits de la personne.

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
5) That in high school, particularly in the two-year period prior to the anticipated completion of the student’s education, the PLP includes transition strategies developed in collaboration with the student, his or her parents and any representatives from community agencies that will be involved in the student’s life following high school.	5) Au secondaire, particulièrement au cours des deux années précédant l’achèvement prévu des études de l’élève, le plan d’intervention doit contenir des stratégies de transition élaborées en collaboration avec l’élève, ses parents et tout représentant des organismes communautaires qui jouera un rôle dans le cheminement de l’élève après le secondaire.	5) That in high school, particularly in the two-year period prior to the anticipated completion of the student’s education, the PLP includes transition strategies developed in collaboration with the student, their parents and any representatives from community agencies that will be involved in the student’s life following high school.	5) Au secondaire, particulièrement au cours des deux années précédant l’achèvement prévu des études de l’élève, le plan d’intervention doit contenir des stratégies de transition élaborées en collaboration avec l’élève, ses parents et tout représentant des organismes communautaires qui jouera un rôle dans le cheminement de l’élève après le secondaire.
6.3.3 Classroom teachers must: 1) Base the PLP on the prescribed provincial curriculum to the greatest extent appropriate for the student. 2) Develop, implement and update the PLP (whenever significant modifications are required) in collaboration with parents, the student, teachers, ESS Team members, including relevant educational assistants, professionals and representatives from community agencies as required. 3) Receive, review and update the PLP when a student transitions from another grade and/or school, in consultation with parents, the student, members of the ESS Team,	6.3.3 Les enseignants de salle de classe doivent : 1) Élaborer le plan d’intervention de façon à ce qu’il soit le plus possible axé sur le programme d’études, et ce, après avoir pris en compte les besoins de l’élève. 2) Élaborer, mettre en œuvre et modifier le plan d’intervention (si des modifications importantes sont requises), en collaborant avec les parents, l’élève, les enseignants, l’équipe de Services de soutien à l’apprentissage, y compris tout assistant en éducation concerné, et avec tout professionnel ou représentant d’organismes communautaires pertinent, au besoin. 3) Recevoir, examiner et mettre à jour le plan d’intervention lorsqu’un élève change de niveau ou d’école, en consultation avec celui-ci, ses parents, les membres de	6.3.3 Classroom teachers must: 1) Develop the PLP on the curriculum to the greatest extent possible having taken into account the student’s needs. 2) Develop, implement and, update the PLP (whenever important modifications are required), in collaboration with the parents, the student, the teachers and ESS Team members, including any educational assistants involved, as well as any other professionals and representatives from community agencies as required. 3) Receive, review and update the PLP when a student transitions from another grade or school, in consultation with the student, parents, members of the ESS Team,	6.3.3 Les enseignants de salle de classe doivent : 1) Élaborer le plan d’intervention de façon à ce qu’il soit le plus possible axé sur le programme d’études, et ce, après avoir pris en compte les besoins de l’élève. 2) Élaborer, mettre en œuvre et modifier le plan d’intervention (lorsque des modifications importantes sont requises), en collaborant avec les parents, l’élève, les enseignants, l’équipe de Services de soutien à l’apprentissage, y compris tout assistant en éducation concerné, et avec tout professionnel ou représentant d’organismes communautaires pertinent, au besoin. 3) Recevoir, examiner et mettre à jour le plan d’intervention lorsqu’un élève change de niveau ou d’école, en consultation avec lui, ses parents, les membres de l’équipe

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
including relevant educational assistants and other professionals as required.	l'équipe stratégique ainsi que d'autres professionnels au besoin.	including relevant educational assistants and other professionals as required.	stratégique, tout assistant en éducation concerné, ainsi que d'autres professionnels, au besoin.
4) Ensure lesson plans and instructional strategies reflect the requirements of the PLP.	4) Intégrer les exigences du plan d'intervention dans les plans de leçon et dans les stratégies d'enseignement.	4) Integrate the requirements of the PLP into lesson plans and teaching strategies.	4) Intégrer les exigences du plan d'intervention dans les plans de leçon et dans les stratégies d'enseignement.
5) Monitor and evaluate, on an on-going basis, the effectiveness of the instructional strategies identified in the PLP, as well as the appropriateness of the identified goals and outcomes.	5) Surveiller et évaluer de façon continue l'efficacité des stratégies d'enseignement décrites dans le plan d'intervention ainsi que la pertinence des objectifs à atteindre et des résultats escomptés.	5) Monitor and evaluate, on an on-going basis, the effectiveness of the instructional strategies identified in the PLP, as well as the appropriateness of the identified goals and anticipated outcomes.	5) Surveiller et évaluer de façon continue l'efficacité des stratégies d'enseignement décrites dans le plan d'intervention ainsi que la pertinence des objectifs à atteindre et des résultats escomptés.
6) Provide formal progress reports for students with a PLP on the same document (report card) and at the same time as this is done for all other students, as well as providing documentation of progress on the PLP to parents or independent students.	6) Produire, sur le même document (fiche de rendement), des rapports d'étape pour les élèves qui suivent un plan d'intervention, et ce, au même moment que pour tous les autres élèves. De plus, fournir aux parents ou aux élèves autonomes un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du plan d'intervention.	6) Provide formal progress reports for students with a PLP on the same document (report card) and at the same time as this is done for all other students, as well as providing documentation of progress on the PLP to parents or independent students.	6) Produire, sur le même document (fiche de rendement), des rapports d'étape pour les élèves qui suivent un plan d'intervention, et ce, au même moment que pour tous les autres élèves. De plus, fournir aux parents ou aux élèves autonomes un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du plan d'intervention.
6.4 Variation of the Common Learning Environment	6.4 Variation du milieu d'apprentissage commun	6.4 Variation of the Common Learning Environment	6.4 Variation du milieu d'apprentissage commun
6.4.1 Under specific conditions, a variation of the common learning environment may be necessary to address the needs of a student.	6.4.1 Dans des conditions particulières, une variation du milieu d'apprentissage commun pourrait être nécessaire pour répondre aux besoins d'un élève.	6.4.1 Under specific conditions, a variation to the common learning environment may be necessary to address the needs of a student.	6.4.1 Dans des conditions particulières, une variation du milieu d'apprentissage commun pourrait être nécessaire pour répondre aux besoins d'un élève.
6.4.2 Prior to varying the common learning environment, it must be clearly demonstrated that the school's capacity to meet the needs of the student, even when supported by the school district and EECD,	6.4.2 Avant de décider de changer le milieu d'apprentissage commun, il doit être clairement démontré que les moyens employés par l'école pour éliminer les obstacles à l'apprentissage, même lorsque	6.4.2 Before deciding to vary the common learning environment, it must be clearly demonstrated that the methods used by the school to remove barriers to learning, even when supported by the school district and	6.4.2 Avant de décider de varier le milieu d'apprentissage commun, il doit être clairement démontré que les moyens employés par l'école pour éliminer les obstacles à l'apprentissage, même lorsque

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
is not sufficient to achieve the learning outcomes of the student in a more inclusive environment despite all reasonable efforts to provide support and accommodation. <i>“Demonstrated” means: based on review of available evidence, including documentation of progress on learning outcomes, and results of supports and accommodations provided. Such evidence must be reviewed by appropriate school personnel in consultation with parents.</i>	supportés par le district scolaire et le MEDPE, ne sont pas suffisants pour permettre à l’élève d’atteindre les résultats visés dans un milieu plus inclusif, et ce, malgré tous les efforts raisonnables qui ont été mis en œuvre pour lui offrir un appui et des accommodations. <i>Le terme « démontré » signifie fondé sur des données probantes, notamment la consignation de la progression des résultats d’apprentissage et les résultats des appuis et des accommodations fournis. Cette preuve doit être examinée par le personnel scolaire compétent en consultation avec les parents.</i>	EECD, are insufficient in enabling the student to achieve the desired results in a more inclusive environment despite all reasonable efforts to provide support and accommodation. <i>“Demonstrated” means: based on review of available evidence, including documentation of progress on learning outcomes, and results of supports and accommodations provided. Such evidence must be reviewed by appropriate school personnel in consultation with parents.</i>	supportés par le district scolaire et le MEDPE, ne sont pas suffisants pour permettre à l’élève d’atteindre les résultats visés dans un milieu plus inclusif, et ce, malgré tous les efforts raisonnables qui ont été mis en œuvre pour lui offrir un appui et des accommodations. <i>Le terme « démontré » signifie fondé sur des données probantes, notamment la consignation de la progression des résultats d’apprentissage et les résultats des appuis et des accommodations fournis. Cette preuve doit être examinée par le personnel scolaire compétent en consultation avec les parents.</i>
6.4.3 Decisions to vary the common learning environment must meet the following conditions: 1) A personalized learning plan respecting the requirements of section 6.3 is created for the student; 2) When a student requires learning outcomes other than those of the provincial curriculum, his or her parents are fully informed of, and have consented to, the anticipated effects on the education of the student;	6.4.3 La décision de changer le milieu d’apprentissage commun doit répondre aux conditions suivantes : 1) Un plan d’intervention est élaboré pour l’élève en tenant compte des critères de la section 6.3. 2) Lorsque les résultats d’apprentissage visés pour l’élève diffèrent de ceux prévus dans le programme d’études provincial, les parents sont dûment informés des effets prévisibles du changement sur l’apprentissage de leur enfant et ont consenti à ceux-ci.	6.4.3 Decisions to vary the common learning environment must meet the following conditions: 1) A personalized learning plan respecting the requirements of section 6.3 is created for the student. 2) When the learning outcomes identified for the student differ from those of the provincial curriculum, and the student’s parents have been fully informed of, and have consented to, any foreseeable effects of the change on their child’s learning.	6.4.3 La décision de varier le milieu d’apprentissage commun doit répondre aux conditions suivantes : 1) Un plan d’intervention est élaboré pour l’élève en tenant compte des critères de la section 6.3. 2) Lorsque les résultats d’apprentissage visés pour l’élève diffèrent de ceux prévus dans le programme d’études provincial, les parents sont dûment informés des effets prévisibles du changement sur l’apprentissage de leur enfant et ont consenti à ceux-ci.

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
3) A justifiable, rational connection is demonstrated between a student’s needs/abilities, the learning program, the learning outcomes, and the assessment of learning; 4) On-going documentation and monitoring of success in achieving each learning outcome are in place; 5) Clear measures are established to ensure inclusion in the social life of the school, including co-curricular activities that provide the student access to a wide range of peers; 6) Explicit statements are included within the student’s learning plan of the expected duration of the time outside the common learning environment and the plan for the student’s return to the common learning environment; 7) Progress reports on the use of personalized learning environments and the progress of students, including the anticipated date of return to the common learning environment are provided by principals to the superintendent in November and March;	3) Un lien raisonnable et concret est démontré entre les besoins et les aptitudes de l’élève, le programme, les résultats visés et l’évaluation de l’apprentissage. 4) Une documentation et une surveillance continue de la réussite pour chaque résultat d’apprentissage sont en place. 5) Des mesures claires sont élaborées pour assurer l’inclusion de l’élève dans la vie sociale de l’école, notamment par la mise en place d’activités périscolaires lui permettant de rencontrer nombre de pairs différents. 6) Des énoncés clairs sont inclus dans le plan d’apprentissage de l’élève détaillant la durée prévue au cours de laquelle il sera à l’extérieur du milieu d’apprentissage commun et le plan régissant son retour dans ce milieu. 7) Des rapports d’étape faisant état de l’utilisation de milieux d’apprentissage personnalisés, des progrès des élèves qui en font l’objet ainsi que la date prévue de leur réinsertion dans le milieu d’apprentissage commun sont soumis par la direction d’école à la direction générale en novembre et en mars.	3) A rational and tangible connection has been demonstrated between the student’s needs and abilities, the learning program, the learning outcomes and the assessment of learning. 4) On-going documentation and monitoring of success in achieving each learning outcome are in place. 5) Clear measures are established to ensure the student’s inclusion in the social life of the school, including co-curricular activities that provide the student access to a wide range of peers. 6) Explicit statements are included within the student’s learning plan of the expected duration of the time outside the common learning environment and the plan for the student’s return to the common learning environment. 7) Progress reports on the use of personalized learning environments and the progress of students, including the anticipated date of return to the common learning environment are provided by principals to the superintendent in November and March.	3) Un lien raisonnable et concret est démontré entre les besoins et les aptitudes de l’élève, le programme, les résultats visés et l’évaluation de l’apprentissage. 4) Une documentation et une surveillance continue de la réussite pour chaque résultat d’apprentissage sont en place. 5) Des mesures claires sont élaborées pour assurer l’inclusion de l’élève dans la vie sociale de l’école, notamment par la mise en place d’activités périscolaires lui permettant de rencontrer nombre de pairs différents. 6) Des énoncés clairs sont inclus dans le plan d’apprentissage de l’élève détaillant la durée prévue au cours de laquelle il sera à l’extérieur du milieu d’apprentissage commun et le plan régissant son retour dans ce milieu. 7) Des rapports d’étape faisant état de l’utilisation de milieux d’apprentissage personnalisés, des progrès des élèves qui en font l’objet ainsi que la date prévue de leur réinsertion dans le milieu d’apprentissage commun sont soumis par la direction d’école à la direction générale en novembre et en mars.

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
8) A yearly summary of progress reports on the use of personalized learning environments is submitted by principals to the superintendent by June 30 and a summary of this information will be provided to the EECD by August 15.	8) Un sommaire annuel des rapports concernant les progrès réalisés grâce à l'utilisation de milieux d'apprentissage personnalisé est présenté par la direction d'école à la direction générale le 30 juin et un sommaire de cette information est fourni au MEDPE le 15 août.	8) A yearly summary of reports on progress achieved through the use of personalized learning environments is submitted by principals to the superintendent by June 30, and a summary of this information will be provided to EECD by August 15.	8) Un sommaire annuel des rapports concernant les progrès réalisés grâce à l'utilisation de milieux d'apprentissage personnalisé est présenté par la direction d'école à la direction générale le 30 juin et un sommaire de cette information est fourni au MEDPE le 15 août.
6.4.4 If a student is out of school for an extended period (more than two weeks), and it is determined, through the personalized learning plan of the student, that home tutoring is the primary or only education received, the student must be offered a minimum of eight (8) hours up to a maximum of twelve (12) hours of tutoring per week, as appropriate.	6.4.4 Un minimum de huit (8) heures et un maximum de douze (12) heures par semaine doivent être offerts à l'élève, au besoin, s'il ne fréquente pas l'école pour une longue période (plus de deux semaines) et qu'il est déterminé, dans un plan d'intervention le concernant, que le tutorat à la maison constitue la principale ou l'unique éducation reçue.	6.4.4 If a student is out of school for an extended period (more than two weeks), and it is determined, through the personalized learning plan of the student, that home tutoring is the primary or only education received, the student must be offered a minimum of eight (8) hours up to a maximum of twelve (12) hours of tutoring per week, as appropriate.	6.4.4 Un minimum de huit (8) heures et un maximum de douze (12) heures par semaine doivent être offerts à l'élève, au besoin, s'il ne fréquente pas l'école pour une longue période (plus de deux semaines) et qu'il est déterminé, dans un plan d'intervention le concernant, que le tutorat à la maison constitue la principale ou l'unique éducation reçue.
6.5 Behaviour Crisis Response	6.5 Situation de crise comportementale	6.5 Behaviour Crisis Response	6.5 Situation de crise comportementale
A behaviour crisis is a situation where a student's conduct or actions pose imminent danger of physical harm to self or others.	Une situation de crise comportementale se produit lorsque la conduite ou les actions d'un élève représentent un danger imminent de blessures corporelles pour lui-même ou autrui.	A behaviour crisis is a situation where a student's conduct or actions pose imminent danger of physical harm to self or others.	Une situation de crise comportementale se produit lorsque la conduite ou les actions d'un élève représentent un danger imminent de blessures corporelles pour lui-même ou autrui.
6.5.1 To be prepared to respond to a behaviour crisis, a principal must:	6.5.1 Pour être prêt à répondre à une situation de crise comportementale, la direction d'école doit :	6.5.1 To be prepared to respond to a behaviour crisis, a principal must:	6.5.1 Pour être prêt à répondre à une situation de crise comportementale, la direction d'école doit :
1) Ensure that a School Positive Learning and Working Environment plan, as per section 6.2 of Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i> , is in place to effectively manage any behavior crisis within the learning environment so that	1) S'assurer qu'un Plan de l'école visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail, tel que requis au paragraphe 6.2 de la Politique 703 – <i>Milieu propice à l'apprentissage et au travail</i> , soit mis en place pour gérer efficacement les	1) Ensure that a School Positive Learning and Working Environment plan, as per section 6.2 of Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i> , is in place to effectively manage any behavioural issues within the learning environment so that	1) S'assurer qu'un Plan de l'école visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail, tel que requis au paragraphe 6.2 de la Politique 703 – <i>Milieu propice à l'apprentissage et au travail</i> , soit mis en place pour gérer efficacement les

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
students are removed from the school only when all other options have been exhausted. 2) Establish practices that create a welcoming and supportive learning environment and promote, recognize and reinforce appropriate student behavior. 3) Implement evidence-based practices designed to teach pro-social behaviours for students with behavioural challenges.	problèmes de comportement dans le milieu d'apprentissage afin que le retrait de l'élève ne soit effectué qu'une fois que toutes les autres options ont été épuisées. 2) Établir des pratiques conduisant à la création d'un milieu d'apprentissage accueillant et favorable qui encouragent, soulignent et renforcent un comportement approprié des élèves. 3) Mettre en œuvre des pratiques fondées sur des données probantes qui sont développées pour enseigner des comportements pro-sociaux aux élèves ayant des difficultés d'ordre comportemental.	students are removed only after all other options have been exhausted. 2) Establish practices that create a welcoming and supportive learning environment that encourages, recognizes and reinforces appropriate student behaviour. 3) Implement evidence-based practices designed to teach pro-social behaviours for students with behavioural challenges.	problèmes de comportement dans le milieu d'apprentissage afin que le retrait de l'élève ne soit effectué qu'une fois que toutes les autres options ont été épuisées. 2) Établir des pratiques conduisant à la création d'un milieu d'apprentissage accueillant et favorable qui encouragent, soulignent et renforcent un comportement approprié des élèves. 3) Mettre en œuvre des pratiques fondées sur des données probantes qui sont développées pour enseigner des comportements pro-sociaux aux élèves ayant des difficultés d'ordre comportemental.
6.5.2 When a behaviour crisis occurs, a principal must: 1) Ensure time-out procedures are in compliance with Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i>, and any specific guidelines issued by EECD. 2) Ensure any removal from the common learning environment is temporary.	6.5.2 Lors d'une situation de crise comportementale, une direction d'école doit : 1) Veiller à ce que les procédures de temps de retrait respectent les dispositions de la Politique 703 – <i>Milieu propice à l'apprentissage et au travail</i> et toute ligne directrice établie par le MEDPE. 2) S'assurer qu'un retrait du milieu d'apprentissage commun ne soit que temporaire.	6.5.2 When a behaviour crisis occurs, a principal must: 1) Ensure time-out procedures are in compliance with Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i>, and any specific guidelines issued by EECD. 2) Ensure that any removal from the common learning environment is temporary.	6.5.2 Lors d'une situation de crise comportementale, une direction d'école doit : 1) Veiller à ce que les procédures de temps de retrait respectent les dispositions de la Politique 703 – <i>Milieu propice à l'apprentissage et au travail</i> et toute ligne directrice établie par le MEDPE. 2) S'assurer qu'un retrait du milieu d'apprentissage commun ne soit que temporaire.

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
3) Ensure any removal from the common learning environment is never used as a punishment. School protocols and personalized learning plans must have measures in place to guard against the effect of humiliating or intimidating the student. 4) Follow guidelines and standards of practice about emergency physical intervention and supervised de-escalation, including requirements for documentation and reporting, as per relevant departmental policy. 5) Ensure that emergency physical intervention and/or supervised de-escalation are only used as a last resort in an emergency situation, when doing so does not endanger the student, and where continuous monitoring is provided.	3) Veiller à ce que le retrait de l'élève du milieu d'apprentissage commun ne soit jamais utilisé comme punition. Les protocoles des écoles et les plans d'intervention de chaque élève doivent contenir des mesures qui évitent d'avoir pour effet d'intimider ou d'humilier l'élève. 4) Respecter les lignes directrices et les normes de pratique relatives aux mesures d'intervention physique d'urgence et de retrait et/ou d'isolement supervisés, notamment les exigences ministérielles en matière de documentation et de rédaction de rapports. 5) S'assurer que les mesures d'intervention physique, de retrait et/ou d'isolement supervisé ne sont utilisées qu'en dernier recours dans une situation d'urgence seulement lorsque ces mesures ne mettent pas l'élève en danger et que celui-ci est surveillé continuellement.	3) Ensure that the removal of a student from the common learning environment is never used as punishment. School protocols and personalized learning plans must have measures in place to prevent any intimidation or humiliation of the students. 4) Follow guidelines and standards of practice about de-escalation and emergency physical intervention, including requirements for documentation and reporting, as per relevant departmental policy. 5) Ensure that emergency physical intervention is only used as a last resort and when such measures do not endanger the student, and where continuous monitoring of the student is provided.	3) Veiller à ce que le retrait de l'élève du milieu d'apprentissage commun ne soit jamais utilisé comme punition. Les protocoles des écoles et les plans d'intervention de chaque élève doivent contenir des mesures qui évitent d'avoir pour effet d'intimider ou d'humilier l'élève. 4) Respecter les lignes directrices et les normes de pratique relatives à la prévention et à l'intervention physique d'urgence, y compris les exigences en matière de documentation et de rapport, conformément à la politique ministérielle applicable. 5) S'assurer que les mesures d'intervention physique d'urgence ne sont utilisées qu'en dernier recours seulement lorsque ces mesures ne mettent pas l'élève en danger et que celui-ci est surveillé continuellement.
6.6 Suspensions	6.6 Suspension	6.6 Suspensions	6.6 Suspension
A principal must:	La direction doit :	A principal must:	La direction doit :
6.6.1 Follow procedures for student suspension as permitted by the Education Act and Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i> .	6.6.1 Suivre les procédures de suspension de l'élève prévues par la Loi sur l'éducation et la Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail.	6.6.1 Follow procedures for student suspension as permitted by the Education Act and Policy 703 – <i>Positive Learning and Working Environment</i> .	6.6.1 Suivre les procédures de suspension de l'élève prévues par la Loi sur l'éducation et la Politique 703 – <i>Milieu propice à l'apprentissage et au travail</i> .
6.6.2 Develop strategies and interventions to minimize the need to suspend students from class or from school by utilizing the	6.6.2 Créer des stratégies et des interventions visant à réduire le recours à la suspension de l'élève de la classe ou de	6.6.2 Develop strategies and interventions to minimize the need to suspend students from class or from school by utilizing the	6.6.2 Créer des stratégies et des interventions visant à réduire le recours à la suspension de l'élève de la classe ou de

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
professional skills of the school-based Education Support Services (ESS) Team as well as the district-based ESS Team.	l'école en ayant recours aux compétences professionnelles des membres de l'équipe stratégique scolaire et de celle du district.	professional skills of the school-based ESS Team as well as the district-based ESS Team.	l'école en ayant recours aux compétences professionnelles des membres de l'équipe stratégique scolaire et de celle du district.
6.7 Grade Retention	6.7 Redoublement	6.7 Grade Retention	6.7 Redoublement
6.7.1 New Brunswick public schools must not use grade retention as a standard educational practice.	6.7.1 Les écoles publiques du Nouveau-Brunswick ne doivent pas utiliser le redoublement comme pratique pédagogique courante.	6.7.1 New Brunswick public schools must not use grade retention as a standard educational practice.	6.7.1 Les écoles publiques du Nouveau-Brunswick ne doivent pas utiliser le redoublement comme pratique pédagogique courante.
6.7.2 While grade retention is not a standard practice, if the school and/or parents consider it appropriate in an individual case, the superintendent must: 1) Ensure teachers that are familiar with the student's progress and instructional needs complete an instructional assessment; 2) Explore alternatives with the ESS Team and the parents; 3) Inform the parents of research and data regarding the impacts of grade retention; 4) Arrive at a decision, in collaboration with the student's parents, if possible; and, 5) Sign and maintain a record of the decision and supporting documentation.	6.7.2 Bien que le redoublement ne fasse pas partie des pratiques courantes, la direction générale doit, si l'école et les parents le jugent adapté à certains cas : 1) veiller à ce que les enseignants qui sont au fait des progrès scolaires et des besoins éducatifs de l'élève procèdent à son évaluation pédagogique; 2) examiner les solutions de rechange avec l'équipe stratégique et les parents; 3) informer les parents des données probantes quant aux impacts du redoublement; 4) prendre une décision, autant que possible avec la collaboration des parents de l'élève; 5) signer et tenir à jour un compte rendu de décision avec documents à l'appui.	6.7.2 While grade retention is not a standard practice, if the school and/or parents consider it appropriate in an individual case, the superintendent must: 1) Ensure teachers that are familiar with the student's progress and instructional needs complete an instructional assessment; 2) Explore alternatives with the ESS Team and the parents; 3) Inform the parents of the research regarding the impacts of grade retention; 4) Arrive at a decision, in collaboration with the student's parents, if possible; and, 5) Sign and maintain a record of the decision and supporting documentation.	6.7.2 Bien que le redoublement ne fasse pas partie des pratiques courantes, la direction générale doit, si l'école et les parents le jugent adapté à certains cas : 1) veiller à ce que les enseignants qui sont au fait des progrès scolaires et des besoins éducatifs de l'élève procèdent à son évaluation pédagogique; 2) examiner les solutions de rechange avec l'équipe stratégique et les parents; 3) informer les parents des données probantes quant aux impacts du redoublement; 4) prendre une décision, autant que possible avec la collaboration des parents de l'élève; 5) signer et tenir à jour un compte rendu de décision avec documents à l'appui.

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
6.7.3 When grade retention is supported , the principal must ensure a PLP is created, indicating how the teaching strategies, approaches and supports will be different in the upcoming school year than in the past to address the student’s learning needs.	6.7.3 Lorsque le redoublement est privilégié , les directions d’école doivent veiller à ce qu’un plan d’intervention soit créé, en y indiquant en quoi les stratégies d’enseignements, les approches et le soutien seront différents dans l’année à venir comparativement à l’année précédente pour répondre aux besoins de l’élève en matière d’apprentissage.	6.7.3 When grade retention is preferred, the principal must ensure a PLP is created, indicating how the teaching strategies, approaches and supports will be different in the upcoming school year than in the past to address the student’s learning needs.	6.7.3 Lorsque le redoublement est privilégié, les directions d’école doivent veiller à ce qu’un plan d’intervention soit créé, en y indiquant en quoi les stratégies d’enseignements, les approches et le soutien seront différents dans l’année à venir comparativement à l’année précédente pour répondre aux besoins de l’élève en matière d’apprentissage.
6.7.4 The superintendent must monitor and review grade retention records to ensure grade retention is not used inappropriately , and inform parents of their right to appeal the decision if they are not in agreement.	6.7.4 La direction générale doit surveiller et évaluer les dossiers de redoublement pour s’assurer de la bonne utilisation de cette pratique et informer les parents de leur droit d’interjeter appel de la décision.	6.7.4 The superintendent must monitor and review grade retention records to ensure grade retention is used appropriately and inform parents of their right to appeal the decision if they are not in agreement.	6.7.4 La direction générale doit surveiller et évaluer les dossiers de redoublement pour s’assurer de la bonne utilisation de cette pratique et informer les parents de leur droit d’interjeter appel de la décision.
6.8 Graduation	6.8 Obtention d’un diplôme	6.8 Graduation	6.8 Obtention d’un diplôme
6.8.1 In accordance with <i>Education Act</i> and Policy 316 – <i>Graduation Requirements</i> , a single version of the New Brunswick High School Diploma must be granted to students who successfully complete a program of studies prescribed by the Minister. This includes completion of an individually prescribed PLP.	6.8.1 En vertu de la <i>Loi sur l’éducation</i> et de la Politique 316 – Exigences relatives à l’obtention du diplôme, une version unique du diplôme d’études secondaires du Nouveau-Brunswick est décernée aux élèves qui complètent un programme d’études prescrit par le ministre. Cela comprend l’achèvement d’un plan d’intervention prescrit sur une base individuelle.	6.8.1 In accordance with <i>Education Act</i> and Policy 316 – <i>Graduation Requirements</i> , a single version of the New Brunswick High School Diploma must be granted to students who successfully complete a program of studies prescribed by the Minister. This includes completion of an individually prescribed PLP.	6.8.1 En vertu de la <i>Loi sur l’éducation</i> et de la Politique 316 – <i>Exigences relatives à l’obtention du diplôme</i> , une version unique du diplôme d’études secondaires du Nouveau-Brunswick est décernée aux élèves qui complètent un programme d’études prescrit par le ministre. Cela comprend l’achèvement d’un plan d’intervention prescrit sur une base individuelle.
6.8.2 Any graduation ceremony must be consistent with the principles of respect, equity and inclusion.	6.8.2 Toute cérémonie de remise des diplômes doit être tenue en appliquant les principes de respect, d’équité et d’inclusion.	6.8.2 Any graduation ceremony must be consistent with the principles of respect, equity and inclusion.	6.8.2 Toute cérémonie de remise des diplômes doit être tenue en appliquant les principes de respect, d’équité et d’inclusion.
6.8.3 Distribution of diplomas at a graduation ceremony must proceed in an equitable order without any division of students based on performance.	6.8.3 Lors de la cérémonie, l’ordre de remise des diplômes doit être équitable et sans distinction fondée sur le rendement.	6.8.3 Distribution of diplomas at a graduation ceremony must proceed in an equitable order without any distinction based on performance.	6.8.3 Lors de la cérémonie, l’ordre de remise des diplômes doit être équitable et sans distinction fondée sur le rendement.

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
6.8.4 Sections 6.8.2 and 6.8.3 do not preclude the presentation of awards and prizes at graduation ceremonies.	6.8.4 Les sections 6.8.2 et 6.8.3 n'empêchent pas la présentation de récompenses et de prix lors des cérémonies de remise des diplômes.	6.8.4 Sections 6.8.2 and 6.8.3 do not preclude the presentation of awards and prizes at graduation ceremonies.	6.8.4 Les sections 6.8.2 et 6.8.3 n'empêchent pas la présentation de récompenses et de prix lors des cérémonies de remise des diplômes.
6.9 District-Based Education Support Services (district-based ESS) Team	6.9 Équipe stratégique de district	6.9 District-Based Education Support Services (district-based ESS) Team	6.9 Équipe stratégique de district
6.9.1 Each superintendent must establish a district-based ESS Team, led by the Director of Education Support Services, which includes district education support teachers (resource, literacy, numeracy and francization), subject coordinators, psychologists, speech language therapists, social workers and other district-based staff that provide support to school-based ESS Teams. The work of the district-based staff will be coordinated through the respective Education Centre. Where appropriate, this would include connecting with the Integrated Service Delivery (ISD) Child and Youth Development Team.	6.9.1 Chaque direction générale de district doit former une équipe stratégique de district dirigée par la direction des Services de soutien à l'apprentissage. Cette équipe doit être composée d'enseignants d'appui à l'apprentissage (ressource, littératie, francisation ou numératie), d'agents pédagogiques, de psychologues, d'orthophonistes, de travailleurs sociaux et d'autres employés du district qui soutiennent le travail des équipes stratégiques scolaires. Le travail du personnel de district sera coordonné par son centre d'appui à l'apprentissage respectif. Le cas échéant, cette coordination inclura une liaison efficace avec l'équipe de Développement de l'enfance et de la jeunesse du cadre de la prestation des services intégrés.	6.9.1 Each superintendent must establish a district-based ESS Team, led by the Director of Education Support Services, which includes district education support teachers (resource, literacy, numeracy and francization), subject coordinators, psychologists, speech language therapists, social workers and other district-based staff that provide support to school-based ESS Teams. The work of the district-based staff will be coordinated through the respective Education Centre. Where appropriate, this would include connecting with the Integrated Service Delivery (ISD) Child and Youth Development Team.	6.9.1 Chaque direction générale de district doit former une équipe stratégique de district dirigée par la direction des Services de soutien à l'apprentissage. Cette équipe doit être composée d'enseignants d'appui à l'apprentissage (ressource, littératie, francisation ou numératie), d'agents pédagogiques, de psychologues, d'orthophonistes, de travailleurs sociaux et d'autres employés du district qui soutiennent le travail des équipes stratégiques scolaires. Le travail du personnel de district sera coordonné par son centre d'appui à l'apprentissage respectif. Le cas échéant, cette coordination inclura une liaison efficace avec l'équipe de Développement de l'enfance et de la jeunesse du cadre de la prestation des services intégrés.
6.9.2 The purpose of the district-based ESS Team is to support the school-based ESS Team as follows: 1) Ensure the capacity-building and skill development initiatives of the district and	6.9.2 Les équipes stratégiques de districts sont responsables d'appuyer les équipes stratégiques scolaires en suivant la démarche suivante : 1) Veiller à ce que les initiatives de renforcement des capacités et de perfectionnement des districts et du	6.9.2 District-based ESS Team are responsible for supporting the school-based ESS Team as follows: 1) Ensure that the capacity-building and skills development initiatives of the districts	6.9.2 Les équipes stratégiques de districts sont responsables d'appuyer les équipes stratégiques scolaires en suivant la démarche suivante : 1) Veiller à ce que les initiatives de renforcement des capacités et de perfectionnement des districts et du

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
EECD are linked to the needs of school-based staff. 2) Liaise with school-based ESS teams to identify the effectiveness and success of teacher and student supports. 3) Support the school-based ESS Team to identify the needs of school staff for professional growth and skill development. 4) Ensure that specialized expertise of district staff is appropriately utilized to assist school-based staff to develop programs and strategies that facilitate student success in learning. 5) Focus activities and work plans on strengthening the capacity of the school-based team to solve problems and remove barriers to student success. 6.9.3 District-based ESS Team members must be available to support school-based ESS Teams and review written records or attend meetings periodically to support the work of the team.	MEDPE répondent aux besoins du personnel scolaire. 2) Communiquer avec les équipes stratégiques scolaires afin d'évaluer l'efficacité et le taux de réussite de l'appui en milieu scolaire. 3) Aider les équipes stratégiques scolaires à recenser les besoins du personnel scolaire en matière de perfectionnement professionnel et d'acquisition de compétences. 4) Veiller à ce que l'expertise du personnel spécialisé des districts soit adéquatement utilisée afin d'aider le personnel des écoles à développer des programmes et des stratégies qui permettront aux élèves de réussir leur apprentissage. 5) Axer les activités et les plans de travail sur le renforcement des capacités des équipes stratégiques scolaires à résoudre les problèmes et à éliminer les obstacles à la réussite des élèves. 6.9.3 Les équipes stratégiques de district doivent apporter leur appui à celles des écoles. Elles doivent également examiner les comptes rendus et assister périodiquement aux réunions pour soutenir	and EECD align to the needs of school personnel. 2) Communicate with school-based ESS teams to evaluate the effectiveness and success rate of school-based supports. 3) Support the school-based ESS Teams to identify the needs of school personnel in areas of professional growth and skill development. 4) Ensure that specialized expertise of district staff is appropriately utilized to assist school-based staff to develop programs and strategies that facilitate student success in learning. 5) Focus activities and work plans on strengthening the capacity of the school-based teams to solve problems and remove barriers to student success. 6.9.3 District-based ESS Team members must be available to support school-based ESS Teams and review written records or attend meetings periodically to support the work of the teams.	MEDPE répondent aux besoins du personnel scolaire. 2) Communiquer avec les équipes stratégiques scolaires afin d'évaluer l'efficacité et le taux de réussite de l'appui en milieu scolaire. 3) Aider les équipes stratégiques scolaires à recenser les besoins du personnel scolaire en matière de perfectionnement professionnel et d'acquisition de compétences. 4) Veiller à ce que l'expertise du personnel spécialisé des districts soit adéquatement utilisée afin d'aider le personnel des écoles à développer des programmes et des stratégies qui permettront aux élèves de réussir leur apprentissage. 5) Axer les activités et les plans de travail sur le renforcement des capacités des équipes stratégiques scolaires à résoudre les problèmes et à éliminer les obstacles à la réussite des élèves. 6.9.3 Les équipes stratégiques de district doivent apporter leur appui à celles des écoles. Elles doivent également examiner les comptes rendus et assister périodiquement aux réunions pour soutenir

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
	les équipes stratégiques scolaires dans leur travail.		les équipes stratégiques scolaires dans leur travail.
6.9.4 The superintendent must review the work of the district-based ESS Team at least on an annual basis to ensure that it is effectively meeting the outcomes described above.	6.9.4 Au moins une fois par année, la direction générale doit examiner le travail de l'équipe stratégique du district pour vérifier qu'il répond aux objectifs décrits ci-dessus.	6.9.4 The superintendent must review the work of the district-based ESS Team at least on an annual basis to ensure that it is effectively meeting the outcomes described above.	6.9.4 Au moins une fois par année, la direction générale doit examiner le travail de l'équipe stratégique du district pour vérifier qu'il répond aux objectifs décrits ci-dessus.
6.10 School-Based Education Support Services (school-based ESS) Team	6.10 Équipe stratégique scolaire	6.10 School-Based Education Support Services (school-based ESS) Team	6.10 Équipe stratégique scolaire
6.10.1 The principal must establish and operationalize a school-based ESS Team to provide systemic support (e.g., coordination) to classroom teachers.	6.10.1 La direction d'école doit former une équipe stratégique scolaire et lui permettre de concrétiser la mise en œuvre de ses stratégies de soutien systémique (p. ex. : la coordination) aux enseignants de salle de classe.	6.10.1 The principal must establish and operationalize a school-based ESS Team to provide systemic support (e.g., coordination) to classroom teachers.	6.10.1 La direction d'école doit former une équipe stratégique scolaire et lui permettre de concrétiser la mise en œuvre de ses stratégies de soutien systémique (p. ex. : la coordination) aux enseignants de salle de classe.
6.10.2 The school-based ESS Team must operate under the leadership of the principal and consist of school-based staff, including education support teachers (e.g., resource, guidance, literacy, numeracy, and francization) and others as appropriate.	6.10.2 Les équipes stratégiques scolaires doivent mener leurs activités sous la supervision de la direction d'école et être composées de membres du personnel de l'école, notamment d'enseignants d'appui à l'apprentissage (enseignants-ressources, conseillers en orientation, intervenants en littératie, en numératie et en francisation) ainsi que d'autres intervenants, au besoin.	6.10.2 The school-based ESS Team must operate under the supervision of the principal and consist of school-based staff, including education support teachers (e.g., resource, guidance, literacy, numeracy, and francization) and others as appropriate.	6.10.2 Les équipes stratégiques scolaires doivent mener leurs activités sous la supervision de la direction d'école et être composées de membres du personnel de l'école, notamment d'enseignants d'appui à l'apprentissage (enseignants-ressources, conseillers en orientation, intervenants en littératie, en numératie et en francisation) ainsi que d'autres intervenants, au besoin.
6.10.3 The school-based ESS Team must meet on a regular basis, preferably once a week but at least every 10 school days, to develop strategies to support teachers in meeting students' needs and to reduce barriers to students' success in learning; solve specific problems ; address systemic issues as well as those issues that are	6.10.3 Les membres des équipes stratégiques scolaires doivent se rencontrer sur une base régulière – de préférence une fois par semaine, mais au moins une fois tous les dix jours scolaires – et dresser les comptes-rendus de leurs réunions. Ces rencontres serviront à élaborer des stratégies qui aideront les enseignants à répondre aux besoins des élèves, à éliminer	6.10.3 The school-based ESS Team must meet on a regular basis, preferably once a week but at least every 10 school days, and keep records of their meetings. The purpose of these meetings will be to develop strategies to support teachers in meeting students' needs and to remove barriers to students' success in learning; address	6.10.3 Les membres des équipes stratégiques scolaires doivent se rencontrer sur une base régulière – de préférence une fois par semaine, mais au moins une fois tous les dix jours scolaires – et dresser les comptes-rendus de leurs réunions. Ces rencontres serviront à élaborer des stratégies qui aideront les enseignants à répondre aux besoins des élèves, à éliminer

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
teacher- or student-specific; and maintain written records of their meetings.	les obstacles à l'apprentissage. Elles permettront aussi de résoudre des questions d'ordre générales ou systémiques et celles au sujet d'enseignants ou d'élèves.	systemic issues; and issues that are teacher- or student-specific.	les obstacles à l'apprentissage. Elles permettront aussi de résoudre des questions d'ordre générales ou systémiques et celles au sujet d'enseignants ou d'élèves.
6.10.4 Professionals from other government departments should participate, as needed, including members of the Integrated Service Delivery Child and Youth Development Team. Involvement of external professionals must be in compliance with the <i>Right to Information and the Protection of Privacy Act</i> and the <i>Personal Health Information Privacy and Access Act</i> .	6.10.4 Des professionnels d'autres ministères peuvent être invités à participer aux réunions, au besoin, incluant des membres de l'équipe du Développement de l'enfance et de la jeunesse du cadre de la prestation des services intégrés. La participation de professionnels externes doit être prévue dans le respect de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> et la <i>Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé</i> .	6.10.4 Professionals from other government departments, including members of Integrated Service Delivery, may be invited to participate in meetings. Participation of external professionals must be in compliance with the <i>Right to Information and the Protection of Privacy Act</i> and the <i>Personal Health Information Privacy and Access Act</i> .	6.10.4 Des professionnels d'autres ministères peuvent être invités à participer aux réunions, au besoin, incluant des membres de la prestation des services intégrés. La participation de professionnels externes doit être prévue dans le respect de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> et la <i>Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé</i> .
6.11 Guidelines and Standards of Practice	6.11 Lignes directrices et normes de pratique	6.11 Guidelines and Standards of Practice	6.11 Lignes directrices et normes de pratique
A superintendent must ensure:	La direction générale doit s'assurer que:	A superintendent must ensure that:	La direction générale doit s'assurer que:
6.11.1 Members of the district- and school-based Education Support Services (ESS) Teams adhere to the standards of practice established by EECD for their respective positions.	6.11.1 Les membres des équipes stratégiques des districts et scolaires respectent les normes de pratique établies par le MEDPE pour leur poste respectif.	6.11.1 Members of the district- and school-based ESS Teams adhere to the standards of practice established by EECD for their respective positions.	6.11.1 Les membres des équipes stratégiques des districts et scolaires respectent les normes de pratique établies par le MEDPE pour leur poste respectif.
6.11.2 Education support teachers - resource (EST-Resource) - must have the necessary experience, competencies, skills and knowledge to perform their duties, consistent with the standards of professional practice established by EECD.	6.11.2 Les enseignants d'appui à l'apprentissage – ressources (enseignants-ressources) doivent posséder l'expérience, les compétences, les habiletés et les connaissances nécessaires pour exercer leurs fonctions de manière compatible avec	6.11.2 Education support teachers - resource (EST-Resource) - must have the necessary experience, competencies, skills and knowledge to perform their duties, consistent with the standards of professional practice established by EECD.	6.11.2 Les enseignants d'appui à l'apprentissage – ressources (enseignants-ressources) doivent posséder l'expérience, les compétences, les habiletés et les connaissances nécessaires pour exercer leurs fonctions de manière compatible avec

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
	les normes de pratiques professionnelles établies par le MEDPE.		les normes de pratiques professionnelles établies par le MEDPE.
6.11.3 EST-Resource must adhere to the following time allocation over the course of the school year, recognizing that the percentage of time spent on administrative duties will be higher in the first and last month of the school year: 1) Minimum of 60% of time spent on directly supporting and collaborating with classroom teachers. For example, classroom observation, co-planning of instruction, initiating and supporting instructional strategies, problem solving, modeling, co-teaching, coaching and associated activities. 2) Maximum of 25% of time spent on direct instruction or intervention with small groups of children, and occasionally, with individual students, but in all cases with specific entry and exit criteria, and documentation of outcomes achieved. 3) Maximum of 15% of time spent on administrative duties directly associated	6.11.3 Les enseignants-ressources respectent les exigences suivantes au cours de l'année scolaire en ce qui concerne la répartition du temps, sans oublier que le pourcentage de temps consacré aux tâches administratives sera plus élevé au cours du premier et du dernier mois de l'année scolaire : 1) Au minimum, 60 % du temps doit être consacré au soutien direct des enseignants de salle de classe et à la collaboration avec eux. Dans ces conditions, ils participeront, entre autres, à l'observation de la classe; à l'élaboration conjointe d'un plan de cours; à la mise en œuvre et au renforcement de stratégies d'enseignement; à la résolution de problèmes; à la modélisation; à l'enseignement conjoint; à l'encadrement et aux activités connexes. 2) Au maximum, 25 % du temps doit être consacré à l'enseignement ou aux interventions directs auprès de petits groupes d'élèves et, à l'occasion, individuellement. Cependant, dans tous les cas, il faut respecter les normes d'entrée et de sortie et consigner les résultats obtenus. 3) Au maximum, 15 % du temps doit être consacré aux tâches administratives	6.11.3 EST-Resource must adhere to the following time allocation over the course of the school year, recognizing that the percentage of time spent on administrative duties will be higher in the first and last month of the school year: 1) Minimum of 60% of time spent on directly supporting and collaborating with classroom teachers. For example, classroom observation, co-planning of instruction, initiating and supporting instructional strategies, problem solving, modeling, co-teaching, coaching and associated activities. 2) Maximum of 25% of time spent on direct instruction or intervention with small groups of students, with individual students. Entry and exit criteria will be followed at all times, and all outcomes achieved will be documented. 3) Maximum of 15% of time spent on administrative duties directly associated	6.11.3 Les enseignants-ressources respectent les exigences suivantes au cours de l'année scolaire en ce qui concerne la répartition du temps, sans oublier que le pourcentage de temps consacré aux tâches administratives sera plus élevé au cours du premier et du dernier mois de l'année scolaire: 1) Au minimum, 60 % du temps doit être consacré au soutien direct des enseignants de salle de classe et à la collaboration avec eux. Dans ces conditions, ils participeront, entre autres, à l'observation de la classe; à l'élaboration conjointe d'un plan de cours; à la mise en œuvre et au renforcement de stratégies d'enseignement; à la résolution de problèmes; à la modélisation; à l'enseignement conjoint; à l'encadrement et aux activités connexes. 2) Au maximum, 25 % du temps doit être consacré à l'enseignement ou aux interventions directs auprès de petits groupes d'élèves et individuellement. Cependant, dans tous les cas, il faut respecter les normes d'entrée et de sortie et consigner les résultats obtenus. 3) Au maximum, 15 % du temps doit être consacré aux tâches administratives

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
with supporting teachers and students. For example, work on personalized learning plans, working with educational assistants, consulting with other professionals, meetings and performing other related functions.	directement associées au soutien des enseignants et des élèves, par exemple le travail de plan d'intervention ou avec les assistants en éducation, les consultations avec d'autres professionnels, les réunions et d'autres fonctions connexes.	with supporting teachers and students. For example, work on personalized learning plans, working with educational assistants, consulting with other professionals, meetings and performing other related functions.	directement associées au soutien des enseignants et des élèves, par exemple le travail de plan d'intervention ou avec les assistants en éducation, les consultations avec d'autres professionnels, les réunions et d'autres fonctions connexes.
6.12 Funding	6.12 Fonds alloués	6.12 Funding	6.12 Fonds alloués
A superintendent must:	La direction générale doit :	A superintendent must:	La direction générale doit :
6.12.1 Ensure that funding allocated for Education Support Services is used solely for that purpose.	6.12.1 Veiller à ce que les fonds affectés aux Services de soutien à l'apprentissage ne soient utilisés qu'à cette fin.	6.12.1 Ensure that funding allocated for Education Support Services is used solely for that purpose.	6.12.1 Veiller à ce que les fonds affectés aux Services de soutien à l'apprentissage ne soient utilisés qu'à cette fin.
6.12.2 Utilize the funding norms established by EECD to provide staff allocations that are equitable in providing essential services and supports, based on identified school needs and priorities.	6.12.2 Utiliser les normes de financement établies par le MEDPE pour assurer une distribution équitable du personnel en fonction des besoins et des priorités de chaque école.	6.12.2 Follow the funding norms established by EECD to ensure the equitable distribution of personnel based on the needs and priorities of each school.	6.12.2 Utiliser les normes de financement établies par le MEDPE pour assurer une distribution équitable du personnel en fonction des besoins et des priorités de chaque école.
6.12.3 Distribute ESS staff, including education support teachers and educational assistants, among district schools based on school enrolment and an assessment of relative needs and priorities.	6.12.3 Répartir le personnel des Services de soutien à l'apprentissage, y compris les enseignants d'appui à l'apprentissage et les assistants en éducation, dans les écoles des districts en fonction des effectifs scolaires et les résultats d'évaluations sur les besoins et des priorités.	6.12.3 Distribute ESS staff, including education support teachers and educational assistants, among district schools based on school enrolment and an assessment of relative needs and priorities.	6.12.3 Répartir le personnel des Services de soutien à l'apprentissage, y compris les enseignants d'appui à l'apprentissage et les assistants en éducation, dans les écoles des districts en fonction des effectifs scolaires et les résultats d'évaluations sur les besoins et des priorités.
6.12.4 Ensure that consideration is given to enhanced supports for individual schools to meet identified needs that are evidence-based and objectively defined.	6.12.4 Veiller ce que soit pris en considération le renforcement de l'appui apporté à certaines écoles pour répondre à des besoins fondés sur des données probantes et définis avec objectivité.	6.12.4 Ensure that consideration is given to enhanced supports at certain schools to meet identified needs that are evidence-based and objectively defined.	6.12.4 Veiller ce que soit pris en considération le renforcement de l'appui apporté à certaines écoles pour répondre à des besoins fondés sur des données probantes et définis avec objectivité.
6.12.5 Maintain appropriate funding sufficient to meet student and teacher needs that may not be anticipated prior to	6.12.5 Maintenir un financement suffisant pour répondre aux besoins imprévus des élèves ou des enseignants avant le début	6.12.5 Maintain sufficient funding to meet student and teacher needs that were not	6.12.5 Maintenir un financement suffisant pour répondre aux besoins imprévus des élèves ou des enseignants avant le début

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
the start of the school year, and that require additional resources.	d'année scolaire et qui ont besoin des ressources additionnelles.	anticipated prior to the start of the school year and that require additional resources.	d'année scolaire et qui ont besoin des ressources additionnelles.
6.13 Accountability	6.13 Obligation de rendre compte	6.13 Accountability	6.13 Obligation de rendre compte
6.13.1 The superintendent must monitor and evaluate the performance of each school based on appropriate performance indicators for inclusive education.	6.13.1 Les directions générales doivent surveiller et évaluer le rendement de chaque école selon les indicateurs de rendement pour l'inclusion scolaire.	6.13.1 The superintendent must monitor and evaluate the performance of each school based on the performance indicators for inclusive education.	6.13.1 Les directions générales doivent surveiller et évaluer le rendement de chaque école selon les indicateurs de rendement pour l'inclusion scolaire.
6.13.2 On-going professional development for administrators, teachers, educational assistants, and other professionals is essential to the implementation of inclusive education and is reflected in the school improvement plan and the district education plan.	6.13.2 Le perfectionnement professionnel continu des administrateurs scolaires, des enseignants, des assistants en éducation et des professionnels de l'enseignement est essentiel à la réussite de la mise en œuvre de l'inclusion scolaire et figurera sur la liste des mesures utilisées pour évaluer l'exécution de la présente politique.	6.13.2 On-going professional development related to Policy 322 for administrators, teachers, educational assistants, and other professionals is essential to the implementation of inclusive education and is reported on annually.	6.13.2 Le perfectionnement professionnel continu relatif à la Politique 322 destiné aux administrateurs scolaires, des enseignants, des assistants en éducation et des professionnels de l'éducation est essentiel à la réussite de la mise en œuvre de l'inclusion scolaire et fait l'objet d'un compte rendu annuel.
6.14 Protection of Privacy	6.14 Protection de la vie privée	6.14 Protection of Privacy	6.14 Protection de la vie privée
The sharing of personal information about a student must be in compliance with the <i>Right to Information and Protection of Privacy Act</i> and the <i>Personal Health Information Privacy and Access Act</i> .	Le partage de renseignements personnels concernant un élève doit être effectué dans le respect de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> et de la <i>Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé</i> .	The sharing of personal information about a student must be in compliance with the <i>Right to Information and Protection of Privacy Act</i> and the <i>Personal Health Information Privacy and Access Act</i> .	Le partage de renseignements personnels concernant un élève doit être effectué dans le respect de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> et de la <i>Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé</i> .
7.0 Guidelines/Recommendations	7.0 Lignes directrices et recommandations	7.0 Guidelines/Recommendations	7.0 Lignes directrices et recommandations
N/A	S.O.	N/A	S.O.
8.0 District Education Council Policy-Making	8.0 Élaboration de politiques par les conseils d'éducation de district	8.0 District Education Council Policy-Making	8.0 Élaboration de politiques par les conseils d'éducation de district
A District Education Council may develop policies and procedures that are consistent with, or more comprehensive than, existing provincial policies.	Un conseil d'éducation de district peut élaborer des politiques et des procédures à condition qu'elles soient conformes aux politiques provinciales ou plus exhaustives.	A District Education Council may develop policies and procedures that are consistent with, or more comprehensive than, this	Un conseil d'éducation de district pourra élaborer des politiques et des procédures qui seront conformes à la présente politique provinciale; voire plus exhaustives. Sa

Yellow Highlights: Linguistic Differences
Red Text: Changes to the Policy

Comparison Document / Document comparatif

Policy 322 (2013)	Politique 322 (2013)	Policy 322 (2025)	Politique 322 (2025)
		provincial policy. Their policy must be posted on the school district website and shared with all members of the school environment at the beginning of every school year.	politique devra être publiée sur le site Web du district scolaire et diffusée à l'ensemble des membres du milieu scolaire au début de chaque année scolaire.